

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Rapport

Mandat d'initiative sur «La situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries»

Procès-verbaux des séances des 17, 18, 19, 20 août et 20 septembre 2010

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MARDI 17 AOÛT 2010	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITIONS	2
Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique	2
BlueLeaf	2
Union des producteurs agricoles.....	3
Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau Eau secours	3
Renaissance Lac Brome	3
DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 18 AOÛT 2010.....	4
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	5
AUDITIONS (suite).....	5
Comité des citoyens du lac Mandeville.....	5
Institut national de recherche scientifique – Centre Eau Terre Environnement ...	6
Institut national de santé publique du Québec.....	6
Memphrémagog Conservation	6
Municipalité de Saint-Donat.....	7
Environnement-Mont-Tremblant.....	7
Réseau Environnement.....	7
TROISIÈME SÉANCE, LE JEUDI 19 AOÛT 2010.....	8
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	9
AUDITIONS (suite).....	9
Ville de Lac-Sergent.....	9
Regroupement des organisations de bassin versant du Québec.....	10
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec	10
Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec	10
Association des entreprises spécialisées en eau du Québec	11
Nature Québec	11
Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides.....	11

QUATRIÈME SÉANCE, LE VENDREDI 20 AOÛT 2010	13
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	13
AUDITIONS (suite).....	13
M. Pierre Bertrand.....	13
REMARQUES FINALES.....	14
CINQUIÈME SÉANCE, LE LUNDI 20 SEPTEMBRE 2010	15
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	16
AUDITIONS (suite).....	16
Centre Brace de gestion des ressources en eau.....	16
Institut de recherche et de développement en agroenvironnement.....	16

ANNEXES

- I. Ordres du jour
- II. Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus
- III. Liste des mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus
- IV. Liste des documents déposés
- V. Procès-verbaux des séances de travail du 17 juin 2009 et 18 novembre 2009, 17 et 20 août 2010 ainsi que du 6 octobre 2010 et 18 novembre 2010
 Procès-verbal du comité directeur du 3 décembre 2010
- VI. Rapport

Première séance, le mardi 17 août 2010

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur «La situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries» (Décision de la Commission le 17 juin 2009)

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente

M. Bonnardel (Shefford) en remplacement de M. Grondin (Beauce-Nord)

M. Boucher (Johnson)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Huot (Vanier)

M. McKay (L'Assomption), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement

Témoins (par ordre d'intervention) :

Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique :

M. Richard Carignan, membre

M. Yves Prairie, membre

BlueLeaf :

M. Barry Husk, président

Union des producteurs agricoles :

M. Christian Lacasse, président

M. Daniel Bernier, agronome et agent de recherches et d'information

Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau Eau secours :

M^{me} Martine Chatelain, présidente

M^{me} Maryse Pelletier, représentante du Collège des membres individuels au comité de coordination

Renaissance Lac Brome :

M. James A. Wilkins, président

M. Michel Delorme, vice-président

M. Pierre Beaudoin, secrétaire

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 10 h 30, M^{me} Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

M. le secrétaire donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Huot (Vanier), M. McKay (L'Assomption) et M. Bonnardel (Shefford) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique

À 10 h 54, la Commission entend l'exposé du Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 12 h 26, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 02, la Commission reprend ses travaux.

BlueLeaf

À 14 h 02, la Commission entend l'exposé de BlueLeaf.

S'ensuit un échange entre la Commission et le représentant de l'organisme.

À 15 h 03, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Union des producteurs agricoles

À 15 h 03, la Commission entend l'exposé de l'Union des producteurs agricoles.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 16 h 05, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau Eau secours

À 16 h 05, la Commission entend l'exposé de la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau Eau secours.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentantes de l'organisme.

À 17 h 02, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

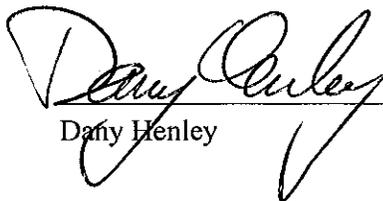
Renaissance Lac Brome

À 17 h 03, la Commission entend l'exposé de Renaissance Lac Brome.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 18 h 01, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 18 août 2010, à 9 h 30.

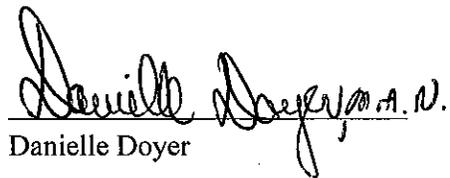
Le secrétaire de la Commission,



Dany Henley

DH/mg

La présidente de la Commission,



Danielle Doyer

Québec, le 17 août 2010

Deuxième séance, le mercredi 18 août 2010

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur «La situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries» (Décision de la Commission le 17 juin 2009)

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente

M^{me} L'Écuyer (Pontiac), vice-présidente

M. Bonnardel (Shefford) en remplacement de M. Grondin (Beauce-Nord)

M. Boucher (Johnson)

M. Diamond (Maskinongé)

M. McKay (L'Assomption), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement

Témoins (par ordre d'intervention) :

Comité des citoyens du lac Mandeville :

M^{me} Rossana Pettinati, présidente

M^{me} Louise Vaillant, vice-présidente

Institut national de recherche scientifique – Centre Eau Terre Environnement :

M^{me} Isabelle Laurion, professeur

M. Alain N. Rousseau, professeur

M. Patrick Drogui, professeur

Institut national de santé publique du Québec :

M. Daniel Bolduc, directeur adjoint, Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

M^{me} Geneviève Brisson, anthropologue, Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

M. Benoit Lévesque, médecin conseil, Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

M^{me} Denise Phaneuf, pharmacienne, Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

M. Simon Arbour, agent de planification, de programmation et de recherche, Direction de la santé publique et de l'évaluation de la Chaudière-Appalaches

Memphrémagog Conservation :

- M^{me} Gisèle Lacasse Benoit, présidente
- M. Erich Smith Peter, patrouilleur

Municipalité de Saint-Donat :

- M. Richard Bénard, maire
- M. Michel Séguin, directeur général et secrétaire-trésorier
- M. Mickaël Tuilier, chargé de projet en environnement

Environnement-Mont-Tremblant :

- M. Denis Archambault, président
- M. Raymond Houle, secrétaire

Réseau Environnement :

- M. Michel Lamontagne, président

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 9 h 35, M^{me} Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITIONS (suite)

Comité des citoyens du lac Mandeville

À 9 h 36, la Commission entend l'exposé du Comité des citoyens du lac Mandeville.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentantes de l'organisme.

Avec la permission de M^{me} la présidente, M^{me} Pettinati dépose les documents cotés CTE-061 à CTE-063 (annexe IV).

À 10 h 37, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Institut national de recherche scientifique – Centre Eau Terre Environnement

À 10 h 38, la Commission entend l'exposé de l'Institut national de recherche scientifique – Centre Eau Terre Environnement.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 11 h 44, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

Institut national de santé publique du Québec

À 11 h 44, la Commission entend l'exposé de l'Institut national de santé publique du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 12 h 49, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 01, la Commission reprend ses travaux.

Memphrémagog Conservation

À 14 h 02, la Commission entend l'exposé de Memphrémagog Conservation.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 15 h 03, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Municipalité de Saint-Donat

À 15 h 03, la Commission entend l'exposé de la Municipalité de Saint-Donat.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 15 h 59, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Environnement-Mont-Tremblant

À 16 heures, la Commission entend l'exposé d'Environnement-Mont-Tremblant.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 16 h 58, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Réseau Environnement

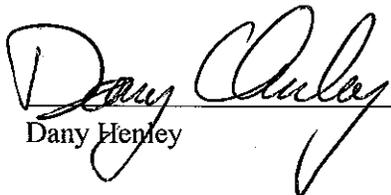
À 16 h 59, la Commission entend l'exposé de Réseau Environnement.

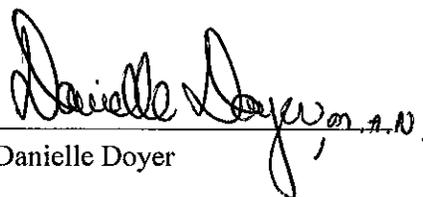
S'ensuit un échange entre la Commission et le représentant de l'organisme.

À 17 h 59, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 19 août 2010, à 9 h 30.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,


Dany Henley


Danielle Doyer

DH/mg

Québec, le 18 août 2010

Troisième séance, le jeudi 19 août 2010

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur «La situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries» (Décision de la Commission le 17 juin 2009)

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente

M^{me} L'Écuyer (Pontiac), vice-présidente

M. Bonnardel (Shefford) en remplacement de M. Grondin (Beauce-Nord)

M. Boucher (Johnson)

M. Huot (Vanier)

M. McKay (L'Assomption), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement

Témoins (par ordre d'intervention) :

Ville de Lac Sergent :

M^e Denis Racine, maire

Regroupement des organisations de bassin versant du Québec :

M. Jean-Paul Raïche, 1^{er} vice-président

M^{me} Alexandra Roio, biologiste spécialisée en écologie

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec :

M^{me} Monique Laberge, membre

M^{me} Mélissa Laniel

Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec :

M^{me} Luce Daigneault, directrice générale

M. Bertrand Dumont, membre

M. Guillaume Grégoire, membre

Association des entreprises spécialisées en eau du Québec :

M. Frédéric Ayotte, président sortant

M. Maurice Charbonneau, vice-président

M. Steve Côté, administrateur

Nature Québec :

M. Christian Simard, directeur général

M^{me} Mylène Bergeron, coordonnatrice aux communications

Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides :

M. André Benoit, président

M. Vincent Diotte

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 9 h 32, M^{me} Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITIONS (suite)

Ville de Lac-Sergent

À 9 h 33, la Commission entend l'exposé de la Ville de Lac-Sergent.

S'ensuit un échange entre la Commission et le représentant de l'organisme.

M^{me} L'Écuyer (Pontiac) remplace M^{me} la présidente.

L'échange se poursuit.

M^{me} Doyer (Matapédia) reprend ses fonctions à la présidence.

L'échange se poursuit.

À 10 h 32, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Regroupement des organisations de bassin versant du Québec

À 10 h 33, la Commission entend l'exposé du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

M^{me} L'Écuyer (Pontiac) remplace M^{me} la présidente.

L'échange se poursuit.

M^{me} Doyer (Matapédia) reprend ses fonctions à la présidence.

L'échange se poursuit.

À 11 h 33, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec

À 11 h 34, la Commission entend l'exposé du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentantes de l'organisme.

À 12 h 32, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 01, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M^{me} L'Écuyer (Pontiac).

Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec

À 14 h 02, la Commission entend l'exposé de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

M. Boucher (Johnson) remplace M^{me} la présidente.

L'échange se poursuit.

M^{me} L'Écuyer (Pontiac) reprend ses fonctions à la présidence.

L'échange se poursuit.

M^{me} Doyer (Matapédia) reprend ses fonctions à la présidence.

À 15 h 02, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Association des entreprises spécialisées en eau du Québec

À 15 h 03, la Commission entend l'exposé de l'Association des entreprises spécialisées en eau du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 16 h 01, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Nature Québec

À 16 h 02, la Commission entend l'exposé de Nature Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 17 h 04, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

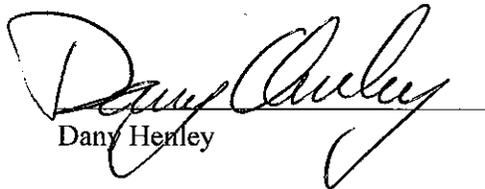
Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides

À 17 h 05, la Commission entend l'exposé du Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 13 h 52, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au vendredi 20 août 2010, à 9 h 30.

Le secrétaire de la Commission,

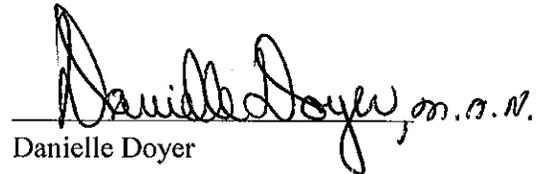


Dany Henley

DH/mg

Québec, le 19 août 2010

La présidente de la Commission,



Danielle Doyer

Quatrième séance, le vendredi 20 août 2010

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur «La situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries» (Décision de la Commission le 17 juin 2009)

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente

M. Boucher (Johnson)

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. Huot (Vanier)

M. McKay (L'Assomption), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement

Témoin :

M. Pierre Bertrand

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 9 h 33, M^{me} Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITIONS (suite)

M. Pierre Bertrand

À 9 h 35, la Commission entend l'exposé de M. Bertrand.

S'ensuit un échange entre la Commission et le témoin.

À 11 h 09, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

REMARQUES FINALES

M. McKay (L'Assomption) et M. Huot (Vanier) font des remarques finales.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

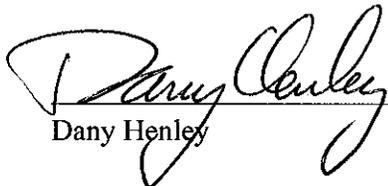
M^{me} Doyer (Matapédia) fait des remarques finales.

M^{me} la présidente dépose les mémoires des organismes qui n'ont pas été entendus (annexe III).

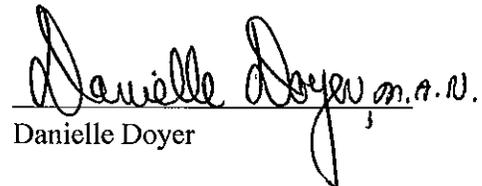
À 11 h 36, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques instants avant de se réunir en séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



Dany Henley



Danielle Doyer

DH/mg

Québec, le 20 août 2010

Cinquième séance, le lundi 20 septembre 2010

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur «La situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries» (Décision de la Commission le 17 juin 2009)

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente

M. Bonnardei (Shefford) en remplacement de M. Grondin (Beauce-Nord)

M. Boucher (Johnson)

M. Carrière (Chapleau)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Huot (Vanier)

M. McKay (L'Assomption)

M. Reid (Orford)

Autre députée présente :

M^{me} Ouellet (Vachon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable

Témoins (par ordre d'intervention) :

Centre Brace de gestion des ressources en eau :

M. Simon-Claude Poirier, membre

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement :

M. Aubert Michaud, chercheur, Conservation des sols et de l'eau

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 02, M^{me} Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITIONS (suite)Centre Brace de gestion des ressources en eau

À 15 h 04, la Commission entend l'exposé du Centre Brace de gestion des ressources en eau.

S'ensuit un échange entre la Commission et le représentant de l'organisme.

À 16 h 04, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

À 16 h 04, la Commission entend l'exposé de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

L'exposé se poursuit.

S'ensuit un échange entre la Commission et le représentant de l'organisme.

Il est convenu de permettre à M^{me} Ouellet (Vachon) de participer aux travaux de la Commission.

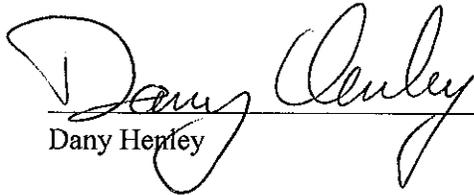
L'échange se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Bonnardel (Shefford) de prendre la parole malgré le fait qu'il ne reste plus de temps imparti à son groupe parlementaire.

L'échange se poursuit.

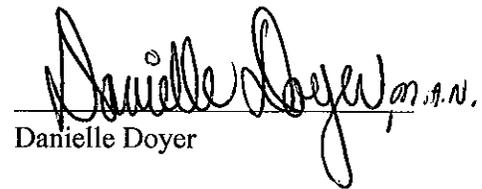
À 17 h 03, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 23 septembre 2010, où elle entreprendra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,


Dany Henley

DH/mg

La présidente de la Commission,


Danielle Doyer

Québec, le 20 août 2010

ANNEXE I

Ordres du jour



COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

La situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

Le mardi 17 août 2010

Salle des Premiers-Ministres (1.38)

ORDRE DU JOUR

10 h 30 REMARQUES PRÉLIMINAIRES

11 h 00 M. RICHARD CARIGNAN ET M. YVES PRAIRIE (GROUPE DE RECHERCHE INTERUNIVERSITAIRE EN LIMNOLOGIE ET EN ENVIRONNEMENT AQUATIQUE) (GRIL) (005M)

Représenté par : M. Richard Carignan, membre
M. Yves Prairie, membre

12 h 30 *Suspension*

14 h 00 BLUELEAF

Représenté par : M. Barry Husk, président

15 h 00 UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA) (027M)

Représentée par : M. Christian Lacasse, président
M. Daniel Bernier, agronome et agent de recherches et d'information

16 h 00 COALITION QUÉBÉCOISE POUR UNE GESTION RESPONSABLE DE L'EAU EAU SECOURS! (026M)

Représenté par : M^{me} Martine Chatelain, présidente
M^{me} Maryse Pelletier, représentante du Collège des membres individuels au comité de coordination

17 h 00 RENAISSANCE LAC BROME (019M)

Représenté par : M. James A. Wilkins, président
 M. Michel Delorme, vice-président
 M. Pierre Beaudoin, secrétaire

18 h 00 *Ajournement*

DH/mg

Québec, le 16 août 2010



COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

La situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

Le mercredi 18 août 2010

Salle des Premiers-Ministres (1.38)

ORDRE DU JOUR

- 9 h 30 COMITÉ DES CITOYENS DU LAC MANDEVILLE (023M)
- Représenté par : M^{me} Rossana Pettinati, présidente
 M^{me} Louise Vaillant, vice-présidente
- 10 h 30 INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE (INRS) – CENTRE EAU
TERRE ENVIRONNEMENT (012M)
- Représenté par : M^{me} Isabelle Laurion, professeur-chercheure
 M. Alain N. Rousseau, professeur
 M. Patrick Drogui, professeur-chercheur
- 11 h 30 INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ) (015M)
- Représenté par : M. Daniel Bolduc, directeur adjoint de la Direction de la santé
 environnementale et de la toxicologie
 M^{me} Geneviève Brisson, anthropologue de la Direction de la santé
 environnementale et de la toxicologie
 M. Benoit Lévesque, médecin conseil de la Direction de la santé
 environnementale et de la toxicologie
 M^{me} Denise Phaneuf, pharmacienne de la Direction de la santé
 environnementale et de la toxicologie
 M. Simon Arbour, agent de planification, de programmation et de
 recherche, Direction de la santé publique et de l'évaluation de
 la Chaudière-Appalaches

12 h 30 *Suspension*

14 h 00 MEMPHRÉMAGOG CONSERVATION (009M)

Représenté par : M^{me} Gisèle Lacasse Benoit, présidente
 M^{me} Johanne Lavoie, directrice générale
 M^{me} Francine Hone, collaboratrice
 M. François Bélanger, collaborateur
 M. Erich Smith Peter, patrouilleur

15 h 00 MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT (024M)

Représentée par : M. Richard Bénard, maire
 M. Michel Séguin, directeur général et secrétaire-trésorier
 M. Mickaël Tuilier, chargé de projet en environnement

16 h 00 ENVIRONNEMENT-MONT-TREMBLANT (018M)

Représenté par : M. Denis Archambault, président
 M. Raymond Houle, secrétaire

17 h 00 RÉSEAU ENVIRONNEMENT (014M)

Représenté par : M. Michel Lamontagne, président
 M. Philippe Kouadio, directeur des opérations

18 h 00 *Ajournement*

DH/mg

Québec, le 16 août 2010



COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

La situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

Le jeudi 19 août 2010

Salle des Premiers-Ministres (1.38)

ORDRE DU JOUR

- 9 h 30 M^B DENIS RACINE, MAIRE DE LA VILLE DE LAC-SERGENT (003M)
- 10 h 30 REGROUPEMENT DES ORGANISATIONS DE BASSIN VERSANT DU QUÉBEC (ROBVQ) (013M)
- Représenté par : M^{me} Marie-Claude Leclerc, directrice générale
M. Jean-Paul Raïche, 1^{er} vice-président
M^{me} Alexandra Roio
- 11 h 30 REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (RNCREQ) (008M)
- Représenté par : M^{me} Mélissa Laniel, chargée de projet Bleu Laurentides , Conseil régional de l'environnement des Laurentides
M^{me} Monique Laberge, présidente du CRE Saguenay-Lac-Saint-Jean et membre du conseil d'administration du RNCREQ
- 12 h 30 *Suspension*
- 14 h 00 FÉDÉRATION INTERDISCIPLINAIRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE DU QUÉBEC (FIHOQ) (017M)
- Représenté par : M^{me} Luce Daigneault, directrice générale
M. Guillaume Grégoire, membre
M. Bertrand Dumont, membre

15 h 00 ASSOCIATION DES ENTREPRISES SPÉCIALISÉES EN EAU DU QUÉBEC
(AESEQ) (025M)

Représentée par : M. Daniel St-Pierre, président
M. Frédéric Ayotte, président sortant
M. Maurice Charbonneau, vice-président
M. Steve Côté, administrateur

16 h 00 NATURE QUÉBEC (006M)

Représentée par : M. Christian Simard, directeur général

17 h 00 REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS POUR LA PROTECTION DES LACS ET
COURS D'EAU DES HAUTES-LAURENTIDES (011M)

Représentée par : M. André Benoit, président
M. Vincent Diotte, étudiant pour l'association de protection du
lac-des-Îles

18 h 00 *Ajournement*

DH/mg

Québec, le 18 août 2010



COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

La situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

Le vendredi 20 août 2010

Salle des Premiers-Ministres (1.38)

ORDRE DU JOUR

9 h 30 M. PIERRE BERTRAND, TEKNIKA HBA (010M)

11 h 00 REMARQUES FINALES

11 h 30 *Ajournement*

DH/mg

Québec, le 16 août 2010



COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

La situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

Le lundi 20 septembre 2010

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

ORDRE DU JOUR

15 h 00 CENTRE BRACE DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU (029M)

Représenté par : M. Simon-Claude Poirier, étudiant chercheur au doctorat,
Université McGill, membre du Centre BRACE

16 h 00 INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT EN
AGROENVIRONNEMENT (IRDA)

Représenté par : M. Aubert Michaud, chercheur - Conservation des sols et de l'eau

17 h 00 *Ajournement*

DH/mg

Québec, le 10 septembre 2010

ANNEXE II

**Liste des personnes et des organismes
qui ont été entendus**

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Association des entreprises spécialisées en eau du Québec	025M
M. Bertrand, Pierre	010M
BlueLeaf	028M
Centre Brace de gestion des ressources en eau	029M
Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau Eau secours!	026M
Comité des citoyens du lac Mandeville	023M
Environnement-Mont-Tremblant	018M
Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec	017M
Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique	005M
Institut national de la recherche scientifique -- Centre Eau Terre Environnement	012M
Institut national de santé publique du Québec	015M
Institut de recherche et de développement en agroenvironnement	
Memphrémagog Conservation inc.	009M
Municipalité de Saint-Donat	024M
Nature Québec	006M
Ville de Lac-Sergent	003M
Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides	011M
Regroupement des organisations de bassin versant du Québec	013M
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec	008M
Renaissance Lac Brome	019M
Réseau environnement	014M
Union des producteurs agricoles	027M

ANNEXE III

**Liste des mémoires des personnes
et des organismes qui n'ont pas été entendus**

Liste des mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

Association pour la protection de l'environnement du Lac Vert (APEL-Vert)	021M
Association pour la protection du lac pope	002M
Association professionnelle en nutrition des cultures	022M
Centre québécois de valorisation des biotechnologies	004M
Centre québécois du droit de l'environnement	007M
Fédération québécoise des municipalités	001M
Institut canadien des engrais	020M
Union des municipalités du Québec	016M

ANNEXE IV

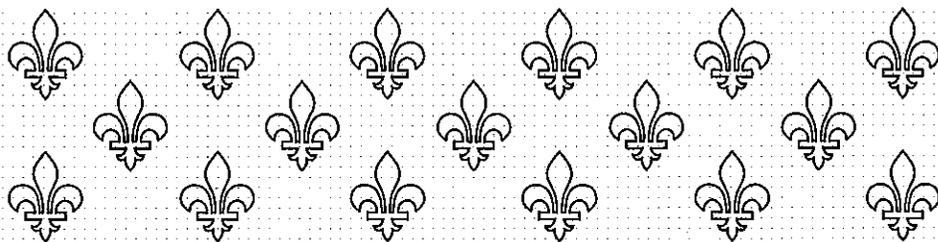
Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- Auteur non identifié. *Charte écologique des résidents du Lac Mandeville*. Non daté. 1 f. CTE-061
Déposé le 18 août 2010.
- Comité des citoyens du lac Mandeville. *Les plans agro-environnementaux de fertilisation*. CTE-062
Non daté. 1 f. Déposé le 18 août 2010.
- Comité des citoyens du lac Mandeville. *L'application des mécanismes de la protection de l'eau au lac Mandeville*. CTE-063
Non daté. 1 f. Déposé le 18 août 2010.

ANNEXE V

Procès-verbaux des séances de travail et du comité directeur



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 17 juin 2009

Statuer sur une demande de mandat d'initiative, un mandat de surveillance d'organisme public et un mandat de reddition de comptes

Séance de travail du mercredi 17 juin 2009

Mandat : Statuer sur une demande de mandat d'initiative, un mandat de surveillance d'organisme public et un mandat de reddition de comptes

Membres présents :

M. Legault (Rousseau), président
M^{me} L'Écuyer (Pontiac), vice-présidente

M. Boucher (Johnson)
M. Carrière (Chapleau)
M^{me} Charlebois (Soulanges)
M. Diamond (Maskinongé)
M. Huot (Vanier)
M. McKay (L'Assomption)
M. Ouellette (Chomedey)
M. Reid (Orford)
M. Villeneuve (Berthier)

Autre personne présente :

M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC. 161 de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 15, M. Legault (Rousseau) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Il est convenu de permettre à M. L'Hérault d'assister à la séance de travail.

ORDRE DU JOUR

M. le président donne lecture de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

M. Legault (Rousseau) fait état des réunions du comité directeur des 6 mai et 4 juin 2009 concernant un éventuel mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries. Il fait état des décisions qui ont été prises sous réserve de l'adoption du mandat par la Commission et propose :

- Un document sommaire de consultation sera préparé par le Service de recherche de la Commission à l'attention des groupes qui seront invités.
- Une consultation en ligne sera lancée, possiblement au début de l'automne 2009, afin d'inviter les groupes qui ne seront pas invités à transmettre un document de consultation. De plus, les citoyens seront invités à répondre à un questionnaire en ligne.
- La Commission entendra 4 experts et 23 groupes (annexe II) pendant environ cinq jours à l'automne 2009, selon les disponibilités du calendrier.
- Les experts seront entendus pendant 90 minutes, soit 15 minutes pour présenter le mémoire et 75 minutes pour la période d'échanges.
- Les autres groupes seront entendus pendant 60 minutes, soit 10 minutes pour présenter le mémoire et 50 minutes pour la période d'échanges.
- Le temps des échanges sera partagé ainsi : 50 % pour le groupe formant le gouvernement, 40 % pour l'opposition officielle et 10 % pour le 2^e groupe d'opposition.
- Une période de 30 minutes sera réservée pour les remarques préliminaires et les remarques finales, divisée ainsi : 15 minutes pour le groupe formant le gouvernement, 10 minutes pour l'opposition officielle et 5 minutes pour le 2^e groupe d'opposition.
- Les mémoires reçus seront analysés par le Service de recherche de la Commission et une revue de presse sera préparée.
- Les analyses des mémoires et la revue de presse seront transmises aux membres environ deux semaines avant le début des auditions.
- La Commission transmettra au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, sous embargo, les mémoires et documents de réflexion reçus, au fur et à mesure qu'ils sont reçus au secrétariat de la Commission.

Une discussion s'engage sur la proposition de mandat d'initiative.

M. Legault (Rousseau) propose la motion suivante :

QUE la Commission des transports et de l'environnement se saisisse d'un mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire

M. Legault (Rousseau) propose la motion suivante :

QUE la Commission des transports et de l'environnement délègue l'organisation de ce mandat à son comité directeur.

La motion est adoptée.

2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat de surveillance en vertu de l'article 294 et d'un mandat de reddition de comptes en vertu de l'article 293.1

Il est convenu de discuter simultanément de la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat de surveillance en vertu de l'article 294 du Règlement et d'un mandat de reddition de comptes en vertu de l'article 293.1 du Règlement.

M. Legault (Rousseau) et M^{me} L'Écuyer (Pontiac) font état des discussions du comité directeur quant à ces éventuels mandats.

Une discussion s'engage.

M. le secrétaire explique la teneur des articles 293.1 et 294 du Règlement.

La discussion se poursuit.

M. Legault (Rousseau) propose la motion suivante :

QU'EN vertu de l'article 294 du Règlement, la Commission des transports et de l'environnement examine les orientations, les activités et la gestion du Bureau d'audience publique sur l'environnement et qu'elle se saisisse simultanément d'un mandat de reddition de comptes de cet organisme, en vertu de l'article 293.1.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. Legault (Rousseau) propose la motion suivante :

QU'EN vertu de l'article 294 du Règlement, la Commission des transports et de l'environnement examine les orientations, les activités et la gestion de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik et qu'elle se saisisse simultanément d'un mandat de reddition de comptes de cet organisme, en vertu de l'article 293.1.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. Legault (Rousseau) propose la motion suivante :

QU'EN vertu de l'article 294 du Règlement, la Commission des transports et de l'environnement examine les orientations, les activités et la gestion de la Commission des transports du Québec et qu'elle se saisisse simultanément d'un mandat de reddition de comptes de cet organisme, en vertu de l'article 293.1.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. Legault (Rousseau) propose la motion suivante :

QU'EN vertu de l'article 294 du Règlement, la Commission des transports et de l'environnement examine les orientations, les activités et la gestion du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. Legault (Rousseau) propose la motion suivante :

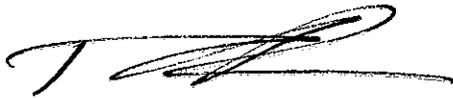
QUE la Commission des transports et de l'environnement délègue l'organisation de ces mandats à son comité directeur.

La motion est adoptée.

Il est convenu que ces mandats soient tous effectués au cours de la période des travaux parlementaires de l'automne 2009 et du printemps 2010, à raison de deux par période de travaux. Le comité directeur décidera ultérieurement quels organismes seront entendus à l'automne et au printemps.

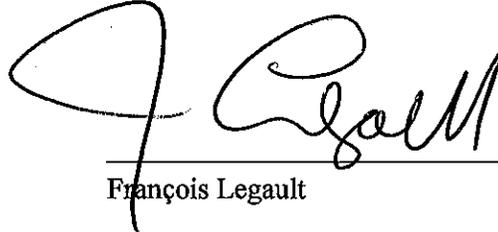
À 14 h 07, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



François Arsenault

Le président de la Commission,



François Legault

FA/sl

Québec, le 17 juin 2009

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission des transports et de l'environnement

SÉANCE DE TRAVAIL

Le mercredi 17 juin 2009

Salle RC. 161 de l'hôtel du Parlement

13 h 00 à 14 h 30

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries
3. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat de surveillance en vertu de l'article 294
4. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat de reddition de comptes en vertu de l'article 293.1
5. Divers
6. Levée de la séance

Québec, le 16 juin 2009

ANNEXE II

Liste des experts et des groupes



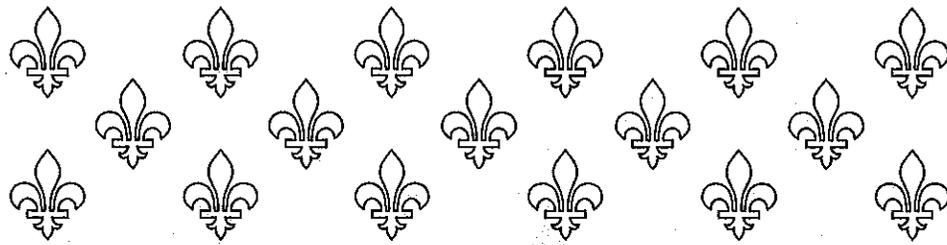
Liste des experts invités

- Monsieur Richard Carignan, professeur titulaire, directeur de la Station de biologie des Laurentides, Université de Montréal
- Monsieur Benoît Lévesque, professeur, Université Laval
- Monsieur Pierre Magnan, professeur, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en écologie des eaux douces, directeur du Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique (GRIL), Département de chimie-biologie, Université du Québec à Trois-Rivières
- Monsieur Yves Prairie, professeur, Département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal



Liste des groupes invités

- Association des entreprises spécialisées en eau du Québec (AESEQ)
- Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)
- Centre québécois de valorisation des biotechnologies (CQVB)
- Centre québécois du droit de l'environnement
- Eau secours!
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Fondation Rivières
- INRS - Centre Eau Terre Environnement
- Institut national de santé publique du Québec
- Memphrémagog Conservation Inc
- Municipalité de Saint-Donat
- Nature Québec
- Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la Saint-François (RAPPEL)
- Regroupement des organismes de bassin versant (ROBVQ)
- Regroupement national des conseils régionaux en environnement (RNCREQ)
- Réseau des Associations touristiques régionales associées du Québec (ATR associées du Québec)
- Réseau environnement
- Union des municipalités du Québec (UMQ)
- Union des producteurs agricoles (UPA)
- Monsieur Alain Poirier, directeur national de la santé publique
- Monsieur Denis Racine, maire de la Ville de Lac-Sergent
- Monsieur Pierre Rodier, maire du Canton d'Orford
- Madame Madeleine L. Robert, mairesse de la Municipalité de St-Alexis-des-Monts



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 18 novembre 2009

Recevoir une formation sur la problématique des cyanobactéries dans le cadre du mandat de la Commission des transports et de l'environnement sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 18 novembre 2009

Mandat : Recevoir une formation sur la problématique des cyanobactéries dans le cadre du mandat de la Commission des transports et de l'environnement sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente

M. Boucher (Johnson)

M. Diamond (Maskinongé)

M. McKay (L'Assomption)

M. Villeneuve (Berthier)

Autres personnes présentes :

M^c Jean-François Girard, avocat et biologiste, président du Centre québécois du droit de l'environnement

M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC. 161 de l'hôtel du Parlement.

À 18 h 13, M^{me} Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

M^{me} la présidente donne lecture de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

L'ordre du jour est adopté.

2. Mot de la présidente et souhaits de bienvenue à M^e Girard

M^{me} la présidente souhaite la bienvenue à M^e Girard.

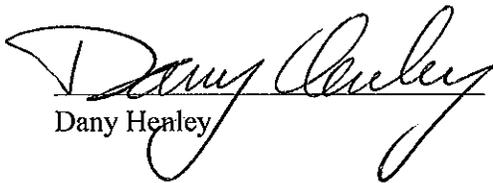
3. Formation de M^e Girard

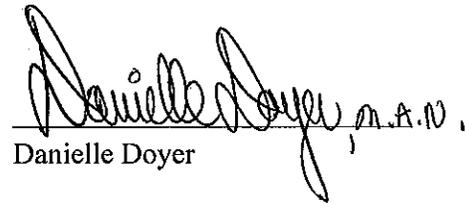
M^e Girard procède à sa formation intitulée : « La problématique des cyanobactéries - Formation aux élus et gestionnaires municipaux ».

À 21 h 05, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au vendredi 20 novembre 2009, à 10 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

Le secrétaire par intérim de la Commission,

La présidente de la Commission,


Dany Henley


Danielle Doyer

DH/ac

Québec, le 18 novembre 2009

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des transports et de l'environnement

Séance de travail

Le mercredi 18 novembre 2009

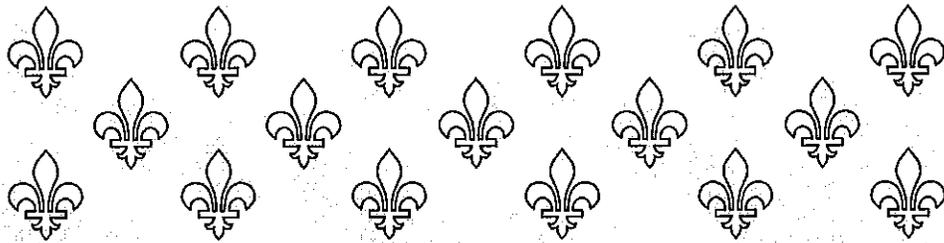
Salle RC. 161 de l'hôtel du Parlement

De 18 h 00 à 21 h 00

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Mot de la présidence et souhaits de bienvenue à M^e Girard
3. Formation de M^e Girard
4. Levée de la séance

Québec, le 12 novembre 2009



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 17 août 2010

Préparation des consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 17 août 2010

Mandat : Préparation des consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente

M. Bonnardel (Shefford) en remplacement de M. Grondin (Beauce-Nord)

M. Boucher (Johnson)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Huot (Vanier)

M. McKay (L'Assomption), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement

Autres personnes présentes :

M. René-Martin Langlois, adjoint politique, cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Claire Michaud, agente de recherche, Service de l'aménagement et des eaux souterraines, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

M^{me} Sonia Néron, biologiste, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

M^{me} Sylvie Pigeon, conseillère politique, Service de recherche du Parti québécois

M. Martin Plante, recherchiste, Service de recherche de l'ADQ

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 9 h 34, M^{me} Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu de permettre à MM. Langlois et Plante et à M^{mes} Michaud, Néron et Pigeon d'assister à la séance de travail.

2. Préparation des consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

M. L'Héroult présente les analyses des mémoires et des documents de réflexion, de même que la revue de presse.

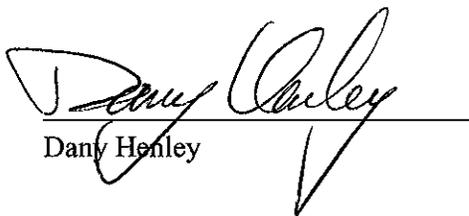
Une discussion d'engage.

M^{me} la présidente présente les modalités de l'audition.

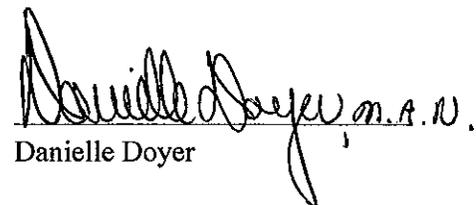
À 10 h 14, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 9 h 30, où elle se réunira en séance publique.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



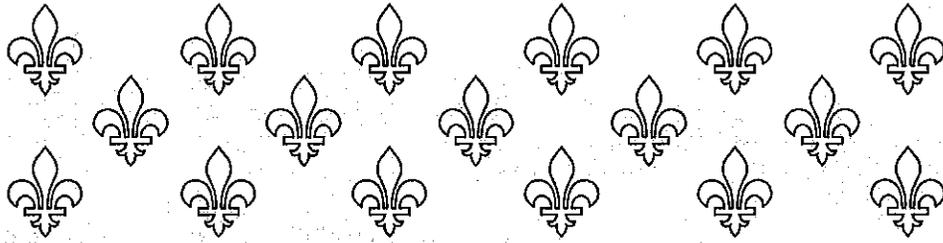
Dany Henley



Danielle Doyer

DH/mg

Québec, le 17 août 2010



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 20 août 2010

Statuer sur les observations, conclusions et recommandations des consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

QUÉBEC

Séance de travail du vendredi 20 août 2010

Mandat : Statuer sur les observations, conclusions et recommandations des consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente

M. Boucher (Johnson)

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. Huot (Vanier)

M. McKay (L'Assomption), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement

Autres personnes présentes :

M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Sylvie Pigeon, conseillère politique, Service de recherche du Parti québécois

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 41, M^{me} Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

Il est convenu de permettre à M^{me} Pigeon d'assister à la séance de travail.

2. Statuer sur les observations, conclusions et recommandations des consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

Une discussion s'engage.

Il est convenu que des observations, conclusions ou recommandations feront partie d'un rapport que la Commission déposera. La rédaction de ce rapport sera confiée à M. L'Hérault ainsi qu'au comité directeur, pour être finalement présenté en séance de travail.

La discussion se poursuit.

Il est convenu que M. le secrétaire s'enquiert auprès des deux organismes suivants, suggérés par M. Pierre Bertrand lors des auditions publiques, afin de vérifier leur intérêt à être convoqués en audition publique dans le cadre du présent mandat :

1. l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement; et
2. le Centre Brace de gestion des ressources en eau de l'Université McGill.

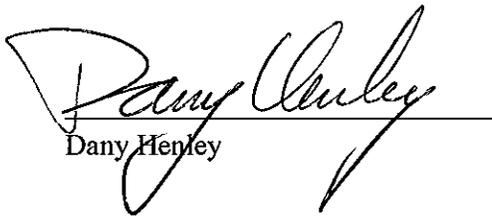
La discussion se poursuit.

Il est finalement convenu qu'une synthèse des réponses au questionnaire en ligne fasse partie du rapport.

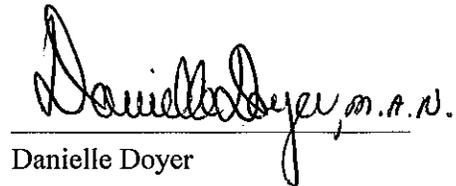
À 11 h 58, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



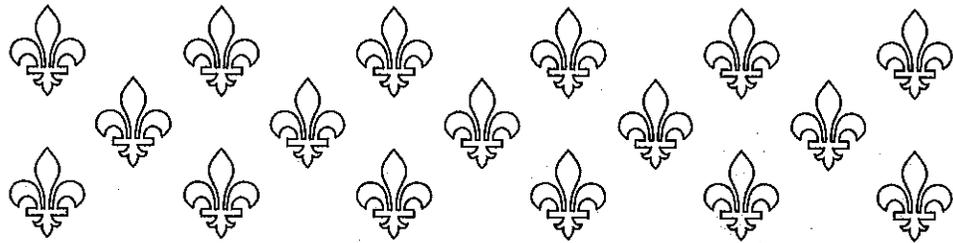
Dany Henley



Danielle Doyer

DH/mg

Québec, le 20 août 2010



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 6 octobre 2010

Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

Séance de travail du mercredi 6 octobre 2010

Mandat : Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente
M^{me} L'Écuyer (Pontiac), vice-présidente

M. Boucher (Johnson)
M. Carrière (Chapleau)
M. Diamond (Maskinongé)
M. Huot (Vanier)
M. McKay (L'Assomption) en remplacement de M. Girard (Gouin)
M. Grondin (Beauce-Nord)
M^{me} Ouellet (Vachon)
M. Ouellette (Chomedey)

Autres personnes présentes :

M^{me} Catherine Guillemette, chercheuse, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec
M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Sylvie Pigeon, conseillère politique, Service de recherche du Parti québécois
M^{me} Danielle Simard, technicienne en information, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May, sous la présidence de M^{me} L'Écuyer (Pontiac).

À 15 h 07, M^{me} L'Écuyer (Pontiac) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Guillemette et Pigeon d'assister à la séance.

Il est convenu de permettre à M. Grondin (Beauce-Nord) de participer à la séance, malgré le fait qu'il soit remplacé par M. Bonnardel (Shefford) pour la durée du mandat.

2. Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

M^{me} Doyer (Matapédia) prend ses fonctions à la présidence.

Une discussion s'engage quant au projet de rapport rédigé par M. L'Hérault.

Il est convenu de discuter du projet de rapport par section.

INTRODUCTION

Après discussion, il est convenu :

- de traiter plus largement de la notion de plan d'eau plutôt que simplement de lacs;
- de modifier la phrase suivante, au troisième paragraphe : « De plus, la Commission a reçu 9 mémoires par Internet et 79 personnes ont rempli le questionnaire en ligne. » par « De plus, la Commission a reçu 6 mémoires par Internet et 85 personnes ont rempli le questionnaire en ligne. »
- de modifier la troisième note de bas de page suivante : « ³ L'annexe II présente la liste des organismes qui ont été entendus. » par « ³ L'annexe II présente la liste des personnes et des organismes qui ont été entendus. »
- d'ajouter, à la suite de l'introduction, une section qui aborde la question des cyanobactéries d'un point de vue pédagogique, en y mentionnant la question de l'eutrophisation.

LA GOUVERNANCE

Après discussion, il est convenu :

- de reformuler la première phrase du deuxième paragraphe;
- d'introduire la phrase suivante, à la suite de la première phrase du troisième paragraphe : « Elle introduit la notion selon laquelle l'État est le gardien de cette ressource collective. »;
- de reformuler la deuxième phrase du quatrième paragraphe;
- de modifier la phrase suivante, soit la dernière phrase du cinquième paragraphe : « D'aucuns recommandent la création d'une table de coordination propre aux algues bleu-vert à l'échelle du Québec ou de créer un bureau d'intervention communautaire qui donnerait un soutien technique aux organismes à des endroits ciblés. » par « D'aucuns recommandent la création d'une table de coordination propre aux algues bleu-vert à l'échelle du Québec et de créer un bureau d'intervention communautaire qui donnerait un soutien technique aux organismes à des endroits ciblés. »;
- de modifier la phrase suivante, au sixième paragraphe : « Ce mandat ferait partie intégrante des plans directeurs de l'eau, sa mise en œuvre et le suivi seraient effectués par les OBV. » par « Ce mandat ferait partie intégrante des plans directeurs de l'eau, dont la mise en œuvre et le suivi seraient effectués par les OBV. »;
- de reformuler la dernière phrase du sixième paragraphe;
- d'ajouter au septième paragraphe une énumération des acteurs touchés par la gestion de l'eau;
- de reformuler le huitième paragraphe;
- de mentionner le rôle important des municipalités et des MRC dans l'application des plans intégrés de l'eau, tout en soulignant leur imputabilité. Mentionner que de ce fait, le MDDEP veille à leur fournir des moyens techniques et financiers, en toute équité, selon les disparités de chacun.

Une discussion s'engage relativement aux recommandations associées à cette section.

Il est convenu que chaque membre transmette au secrétaire ses commentaires, le cas échéant, quant aux recommandations associées à cette section ainsi qu'à tout le

document, et qu'une prochaine séance de travail soit convoquée afin d'adopter les modifications apportées.

L'EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS

Après discussion, il est convenu :

- de reformuler le troisième paragraphe;
- d'enlever la référence au nombre de lacs les plus touchés;
- d'ajouter une mention à l'effet que les objectifs devront être chiffrés, afin de mieux mesurer l'atteinte des résultats;
- d'ajouter une mention à l'effet d'assurer un suivi régulier par les municipalités, leurs inspecteurs et ceux du MDDEP.

LES CONNAISSANCES ET LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Après discussion, il est convenu :

- de nommer les quatre projets pilotes du MDDEP;
- d'identifier les huit projets de recherche du MDEIE;
- d'ajouter le paragraphe suivant, à la suite du deuxième paragraphe : « Le MDDEP diffusait par le passé la liste des lacs et des cours d'eau affectés par les cyanobactéries en temps réel. On a cessé cette pratique en 2009 pour ne publier rapidement que les cas faisant l'objet d'un avis de santé publique. La liste complète n'est maintenant disponible qu'en automne. »;
- de reformuler la dernière phrase du quatrième paragraphe;
- de reformuler le septième paragraphe;
- de modifier la phrase suivante, soit la première phrase du huitième paragraphe : « Les députés croient cependant qu'il y a encore du travail à faire pour rendre l'information plus juste. » par « Les députés croient cependant qu'il y a encore du travail à faire pour rendre l'information complète et précise. »;
- de reformuler la dernière phrase du huitième paragraphe.

LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Après discussion, il est convenu :

- de mentionner le programme permettant aux municipalités de modifier leurs infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (taxe d'accise sur l'essence – programme fédéral-provincial);
- d'ajouter une mention à l'effet que les parlementaires sont d'avis qu'il faudrait soutenir les efforts de recherche afin d'augmenter la capacité de rétention du phosphore des installations septiques.

L'IMPORTANCE DES REJETS AGRICOLES ET L'UTILISATION DE FERTILISANTS

Après discussion, il est convenu :

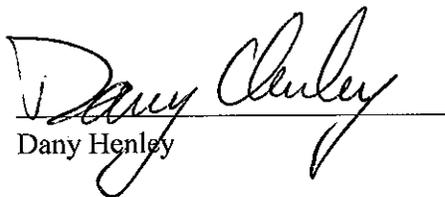
- d'ajouter une mention relative à l'horticulture captatrice de pollution et encourageant les bonnes pratiques agricoles.

CONCLUSION

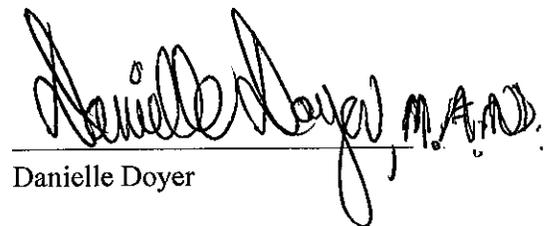
Après discussion, il est convenu de n'apporter aucune modification à cette section.

À 17 h 36, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

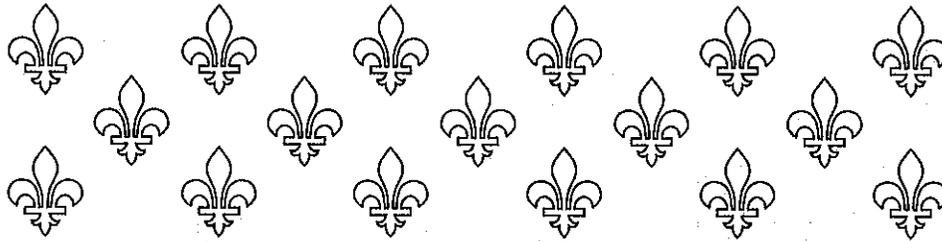

Dany Henley

La présidente de la Commission,


Danielle Doyer

DH/mg

Québec, le 6 octobre 2010



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 18 novembre 2010

Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 18 novembre 2010

Mandat : Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente

M^{me} L'Écuyer (Pontiac), vice-présidente

M. Boucher (Johnson)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Huot (Vanier)

M. McKay (L'Assomption) en remplacement de M. Girard (Gouin)

M. Ouellette (Chomedey)

M. Reid (Orford)

Autres personnes présentes :

M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Sylvie Pigeon, conseillère politique, Service de recherche du Parti québécois

M^{me} Danielle Simard, technicienne en information, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 58, M^{me} Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

À 11 h 59, il est convenu de suspendre les travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 02, la Commission reprend ses travaux.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu de permettre à M^{me} Pigeon d'assister à la séance.

2. Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

Une discussion s'engage quant au projet de rapport rédigé par M. L'Héroult.

Il est convenu de discuter du projet de rapport page par page.

Page 3

Une discussion s'engage.

Il est convenu de permettre à M. L'Héroult de prendre la parole.

Après discussion, il est convenu d'adopter l'ensemble du contenu de cette page, tel que présenté.

Page 4

Après discussion, il est convenu d'adopter l'ensemble du contenu de cette page, tel que présenté.

Page 5

Après discussion, il est convenu d'adopter l'ensemble du contenu de cette page, tel que présenté.

Page 6

Après discussion, il est convenu :

- de reformuler le premier paragraphe de la *Position de la Commission*;

- d'adopter le reste du contenu de cette page, tel que présenté.

Page 7

Après discussion, il est convenu :

- de modifier le premier paragraphe par ce qui suit : « Cependant, la réglementation sur la gestion de l'eau et de ses bandes riveraines est très variable d'une municipalité à l'autre, voire au sein d'une même MRC. De plus, certains propriétaires riverains estiment avoir des droits acquis qui échappent aux compétences municipales. La Commission souhaite que le gouvernement adopte des mesures concrètes qui visent à harmoniser les règlements municipaux au sein d'un même bassin versant. Il devrait, dans cet exercice, tenir compte des disparités économiques et territoriales et prévoir un soutien technique propre à l'application des règlements. Enfin, on devrait poursuivre par ces réglementations les objectifs énoncés dans les plans directeurs de l'eau. »;
- de reformuler la recommandation n° 3;
- de modifier la recommandation n° 4 par ce qui suit : « La Commission recommande d'intégrer les plans directeurs de l'eau aux schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté (MRC). »;
- d'adopter le reste du contenu de cette page, tel que présenté.

Page 8

Après discussion, il est convenu d'adopter l'ensemble du contenu de cette page, tel que présenté.

Page 9

Une discussion s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Pigeon de prendre la parole.

Après discussion, il est convenu :

- de remplacer la recommandation n° 5 par la recommandation suivante : « La Commission recommande au ministère du

Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de prioriser les interventions dans les plans d'eau en fonction de leurs caractéristiques et de leur vulnérabilité. »;

- de remplacer la recommandation n° 7 par la recommandation suivante : « La Commission recommande au gouvernement du Québec de prolonger certains programmes de recherche, d'aide aux municipalités et de soutien aux agriculteurs, qui étaient prévus dans le Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017 et de leur accorder un financement à plus long terme. »;
- d'adopter le reste du contenu de cette page, tel que présenté.

Page 10

Après discussion, il est convenu :

- de remplacer la recommandation n° 8 par la recommandation suivante : « La Commission recommande au gouvernement d'appuyer les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) dans l'application des lois et des règlements reliés à la gestion de l'eau. »;
- de reformuler la recommandation n° 9;
- de supprimer le renvoi en bas de page n° 9;
- d'adopter le reste du contenu de cette page, tel que présenté.

Page 11

Après discussion, il est convenu :

- de vérifier l'exactitude de l'information contenue dans les phrases suivantes : « Le MDDEP diffusait par le passé la liste des lacs et des cours d'eau affectés par les cyanobactéries en temps réel. On a cessé cette pratique en 2009 pour ne publier rapidement que les cas faisant l'objet d'un avis de santé publique. La liste complète n'est maintenant disponible qu'en automne. »
- d'adopter le reste du contenu de cette page, tel que présenté.

Page 12

Après discussion, il est convenu :

- de reformuler le second paragraphe;
- de reformuler les recommandations n^{os} 8 et 9;
- d'adopter le reste du contenu de cette page, tel que présenté.

Page 13

Après discussion, il est convenu :

- de remplacer le mot « aménagées » par « installées », à la dernière phrase précédant les *Commentaires des participants*;
- de reformuler le premier paragraphe de la *Position de la Commission*;
- d'adopter le reste du contenu de cette page, tel que présenté.

Page 14

Après discussion, il est convenu :

- d'insérer la recommandation suivante, entre les recommandations n^{os} 11 et 12 : « La Commission recommande au gouvernement du Québec de prioriser la révision du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8). »;
- d'adopter le reste du contenu de cette page, tel que présenté.

Page 15

Après discussion, il est convenu :

- de reformuler la phrase suivante, soit la troisième phrase du dernier paragraphe de la *Position de la Commission* : « En effet, la végétation sol constitue un excellent filtre qui retient les nutriments et favorise les écosystèmes. »;
- d'adopter le reste du contenu de cette page, tel que présenté.

Page 16

Après discussion, il est convenu :

- de reformuler la recommandation n^o 13;
- d'adopter le reste du contenu de cette page, tel que présenté.

Annexe V

Après discussion, il est convenu d'insérer le contenu de l'Annexe V dans le corps du texte, sous forme d'hyperlien en note de bas de page.

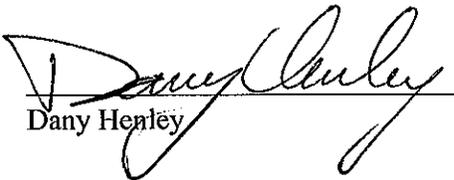
Une discussion s'engage quant aux suites à donner au présent mandat.

Il est convenu ce qui suit :

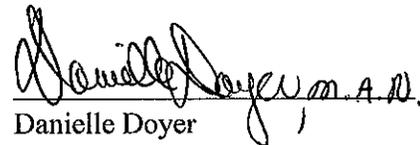
- que M. L'Hérault intègre au projet de rapport les modifications adoptées aux présentes;
- que M. L'Hérault intègre au projet de rapport les modifications laissées en suspend, tout en les laissant en grisé;
- que le projet de rapport soit envoyé aux membres, ainsi qu'à M. McKay (L'Assomption), pour commentaires;
- que chaque membre fasse part de ses commentaires, le cas échéant, au membre du comité directeur faisant partie de son groupe parlementaire respectif;
- que le comité directeur adopte finalement le projet de rapport tel que modifié.

À 17 h 01, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

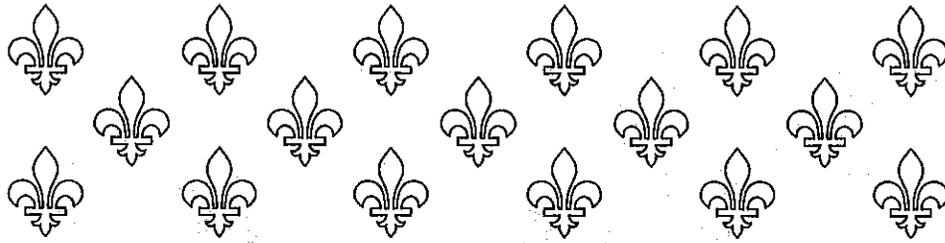

Dany Henley

La présidente de la Commission,


Danielle Doyer

DH/mg

Québec, le 18 novembre 2010



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la réunion du comité directeur du 3 décembre 2010

Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

QUÉBEC

Réunion du vendredi 3 décembre 2010

Mandat : Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente
M^{me} L'Écuyer (Pontiac), vice-présidente

M. Dany Henley, secrétaire de la Commission

Autres personnes présentes :

M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Danielle Simard, technicienne en information, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Le comité directeur se réunit à 13 h 10 au salon Muir du restaurant *Le Parlementaire* de l'hôtel du Parlement.

1. Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

Une discussion s'engage relativement au projet de rapport, soumis aux membres de la Commission le 30 novembre 2010 par M. le secrétaire.

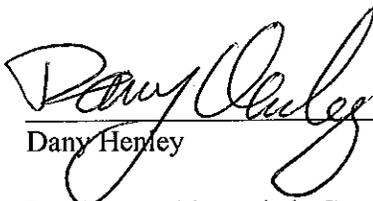
Il est convenu ce qui suit :

- d'adopter le titre du projet de rapport;
- de modifier la phrase suivante, soit la première phrase du premier paragraphe sur la gouvernance, à la page 4 : « Toute discussion concernant les accumulations excessives de cyanobactéries mène rapidement à la question de la gouvernance, c'est-à-dire des rôles et des responsabilités des nombreux acteurs de la gestion de l'eau. » par « Toute discussion concernant les accumulations excessives de cyanobactéries mène rapidement à la question de la gouvernance, c'est-à-dire les rôles et les responsabilités des nombreux acteurs de la gestion de l'eau. »;

- d'adopter le reste des modifications proposées au document;
- d'adopter le projet de rapport, tel que modifié;
- qu'un communiqué de presse (annexe I) soit diffusé suite au dépôt du rapport;
- qu'une fiche synthèse, préparée par M. le secrétaire et soumise par courriel au comité directeur pour approbation, soit jointe au rapport;
- de procéder au dépôt du rapport à l'Assemblée nationale mardi le 7 décembre 2010.

La réunion est levée à 13 h 57.

Le secrétaire de la Commission,


Dany Henley

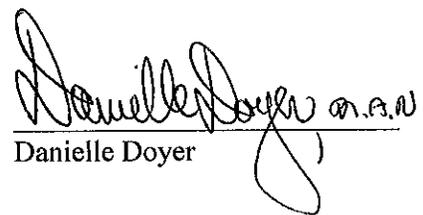
La vice-présidente de la Commission,


Charlotte L'Écuyer

DH/mg

Québec, le 1^{er} décembre 2010

La présidente de la Commission,


Danielle Doyer

ANNEXE I

Communiqué de presse

Pour publication immédiate
CNW-Telbec 01 + HEBBIL

Poursuite du plan d'intervention sur les algues bleues

**La Commission des transports et de l'environnement dépose
un rapport sur les cyanobactéries**

Québec, le mardi 7 décembre 2010 – La présidente de la Commission des transports et de l'environnement, M^{me} Danielle Doyer, a déposé aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, un rapport sur la situation des lacs au Québec en lien avec les cyanobactéries.

Ce rapport est la poursuite et la réactualisation des actions prévues dans le Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017, produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il contient, entre autres, 16 recommandations unanimes des membres portant notamment sur le développement, par le gouvernement du Québec, d'un volet « installation septique privée » à l'intérieur du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec. Ce volet serait destiné aux citoyens et aux citoyennes à faibles revenus afin qu'ils mettent aux normes leurs installations septiques.

« Les membres de la commission se sont penchés avec grand intérêt sur ce problème préoccupant qui affecte nos cours d'eau. Avec ce rapport, nous espérons avoir apporté des pistes de solutions concrètes à cette importante question », a souligné la présidente Danielle Doyer.

Rappelons que dans le cadre de ce mandat, la commission a entendu, du 17 au 20 août ainsi que le 20 septembre 2010, 22 groupes et experts en la matière. Pour plus d'information, on peut consulter le rapport sur le site Internet assnat.qc.ca dans la section des Travaux parlementaires. Vous trouverez la liste des membres de la commission en annexe.

Demande d'entrevue : Les représentants des médias désirant mener des entrevues avec la présidente et la vice-présidente de la Commission sont invités à s'adresser à M. Dany Henley.

- 30 -

Source :

M. Dany Henley
Secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement
Assemblée nationale du Québec
Téléphone : 418 643-2722
Courriel : cte@assnat.qc.ca

ANNEXE – Membres de la Commission des transports et de l'environnement

- Danielle Doyer (Matapédia), présidente ;
- Charlotte L'Écuyer (Pontiac), vice-présidente ;
- Étienne-Alexis Boucher (Johnson) ;
- Marc Carrière (Chapleau) ;
- Jean-Paul Diamond (Maskinongé) ;
- André Drolet (Jean-Lesage) ;
- Nicolas Girard (Gouin) ;
- Janvier Grondin (Beauce-Nord) ;
- Patrick Huot (Vanier) ;
- Guy Ouellette (Chomedey) ;
- Pierre Reid (Orford) ;
- Martine Ouellet (Vachon).

Notons que M^{me} Lucie Charlebois (Soulanges) et MM. François Bonnardel (Shefford), François Legault (ancien député de Rousseau), Scott McKay (L'Assomption) et André Villeneuve (Berthier) ont également contribué à l'exécution de ce mandat.

ANNEXE VI

Rapport

Les cyanobactéries dans les lacs et les cours d'eau du Québec

Mandat d'initiative

Rapport

DÉCEMBRE 2010

COMMISSION DES
TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT



Publié par le Secrétariat des commissions
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des transports et de l'environnement veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission, M. Dany Henley à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : cte@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

ISBN: 978-2-550-60554-6 (Imprimé)

ISBN: 978-2-550-60555-3 (PDF)

DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, décembre 2010

LES MEMBRES ET LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

La présidence

- M^{me} Danielle Doyer (Matapédia), à compter du 27 août 2009
- M. François Legault (Rousseau), jusqu'au 25 juin 2009

La vice-présidence

- M^{me} Charlotte L'Écuyer (Pontiac)

Les membres

- M. Étienne-Alexis Boucher (Johnson)
- M. Marc Carrière (Chapleau)
- M^{me} Lucie Charlebois (Soulanges), jusqu'au 9 février 2010
- M. Jean-Paul Diamond (Maskinongé)
- M. André Drolet (Jean-Lesage), à compter du 9 février 2010
- M. Nicolas Girard (Gouin), à compter du 22 septembre 2010
- M. Janvier Grondin (Beauce-Nord), à compter du 3 novembre 2009
- M. Patrick Huot (Vanier)
- M. Scott McKay (L'Assomption), jusqu'au 22 septembre 2010 et porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement jusqu'au 26 août 2010
- M^{me} Martine Ouellet (Vachon), à compter du 22 septembre 2010 et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable depuis le 27 août 2010
- M. Guy Ouellette (Chomedey)
- M. Marc Picard (Chutes-de-la-Chaudière), jusqu'au 3 novembre 2009 et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'environnement et de ressources naturelles du 21 avril 2009 au 28 octobre 2009
- M. Pierre Reid (Orford)
- M. André Villeneuve (Berthier), jusqu'au 22 septembre 2010

Autre député ayant participé :

- M. François Bonnardel (Shefford)

Secrétaire de la Commission

- M. Dany Henley

Agent de recherche

- M. Richard L'Hérault

Technicienne en information

- M^{me} Danielle Simard

Agente de secrétariat

- M^{me} Maude Gaudreault

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	1
Les accumulations de cyanobactéries dans les lacs et les cours d'eau du Québec	2
LA GOUVERNANCE	2
Commentaires des participants	3
Position de la Commission.....	4
L'EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS.....	5
Commentaires des participants	5
Position de la Commission.....	6
LES CONNAISSANCES ET LA DIFFUSION DE L'INFORMATION.....	8
Commentaires des participants	8
Position de la Commission.....	9
LES INSTALLATIONS SEPTIQUES.....	10
Commentaires des participants	10
Position de la Commission.....	10
L'IMPORTANCE DES REJETS AGRICOLES ET L'UTILISATION DES FERTILISANTS	11
CONCLUSION	13

ANNEXES

- I. Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus
- II. Liste des mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus
- III. Liste des personnes et des organismes qui ont présenté un document de réflexion dans le cadre de la consultation en ligne
- IV. Ventilation des réponses au questionnaire en ligne

AVANT-PROPOS

En juin 2009, les membres de la Commission des transports et de l'environnement décidaient de se livrer à une réflexion sur quelques enjeux liés à la pollution des lacs et des cours d'eau causée par la prolifération des cyanobactéries. La Commission s'est donné pour objectif d'en arriver, au terme d'une consultation, à recommander aux autorités compétentes des pistes pour la poursuite et la réactualisation des actions prévues dans le Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017¹ produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

En guise d'amorce à un large débat, la Commission a préparé un document de consultation dans lequel des questions étaient lancées. Les parlementaires se sont limités à six aspects du phénomène de prolifération des cyanobactéries dans les plans d'eau québécois. Ainsi, ils ont été en mesure de faire une analyse plus détaillée de chacun, pour ensuite en tirer des conclusions claires et précises.

Le nombre de personnes entendues et de mémoires soumis, ainsi que les réponses et les commentaires en ligne reçus témoignent de l'importance de la santé des lacs et des cours d'eau pour la société québécoise. En effet, pendant cinq jours, du 17 au 20 août et le 20 septembre 2010, 22 groupes sont venus présenter leur mémoire dans la capitale². De plus, la Commission a reçu 6 mémoires par Internet³ et 85 personnes ont rempli le questionnaire en ligne⁴. Les membres de la Commission sont reconnaissants envers tous les groupes et tous les individus d'avoir accepté leur invitation. Ils ne sauraient trop insister sur la qualité des documents déposés.

Les parlementaires ont examiné tous les points de vue exprimés sur la situation des lacs et des cours d'eau. Cependant, ils ont choisi de se concentrer sur les sujets les plus récurrents et de les présenter en épousant l'ordre des sections du document de consultation.

Ainsi, il sera d'abord question de la gouvernance, puis de l'efficacité des interventions, des connaissances et de la diffusion de l'information, des installations septiques et enfin de l'importance des rejets agricoles et de l'utilisation de fertilisants.

En guise de conclusion sur chacune de ces sections, la Commission présente sa position et formule des recommandations qui s'inscrivent, il va sans dire, dans une perspective d'amélioration de la qualité des plans d'eau touchés par les fleurs d'eau de cyanobactéries, perspective dont peuvent se réclamer, sans conteste, tous ceux qui ont contribué aux travaux de la Commission des transports et de l'environnement.

¹ Voir le Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017 mis à jour le 25 octobre 2010 : http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/plan_intervention_2007-2017.pdf

² L'annexe I présente la liste des personnes et des organismes qui ont été entendus.

³ L'annexe II présente la liste des mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus. L'annexe III présente la liste des personnes et des organismes qui ont présenté un document de réflexion dans le cadre de la consultation en ligne.

⁴ L'annexe IV présente le questionnaire en ligne et ses résultats.

Les accumulations de cyanobactéries dans les lacs et les cours d'eau du Québec

Les cyanobactéries sont apparues il y a environ trois milliards d'années. Les activités de photosynthèse de ces organismes sont à l'origine de la présence d'oxygène sur la Terre. On en compte plus de 3500 espèces. Les cyanobactéries sont communément appelées algues bleu-vert parce qu'elles contiennent de la chlorophylle et différents autres pigments qui leur donnent une teinte bleu-vert (cyano, du grec kouanos « bleu sombre »). En faible concentration ces organismes ne nuisent pas à l'environnement, bien au contraire, ils appartiennent au premier maillon de la chaîne alimentaire des écosystèmes. Cependant, de trop grands apports en éléments nutritifs comme le phosphore et l'azote favorisent la prolifération excessive des algues bleu-vert. La teneur en oxygène des eaux devient alors insuffisante, car lorsqu'elles ne sont pas en phase de photosynthèse les cyanobactéries utilisent de l'oxygène et produisent du dioxyde de carbone (CO₂), ce qui perturbe l'écosystème. Le processus d'eutrophisation s'accélère et provoque le vieillissement prématuré du plan d'eau.

Les activités humaines sont en grande partie responsables de l'accumulation des cyanobactéries. En effet, le déboisement ou le remblaiement des rives et les coupes forestières; l'emploi d'engrais naturels ou commerciaux et de produits domestiques qui contiennent du phosphore; certaines pratiques agricoles; les installations septiques et les réseaux d'égout inadéquats contribuent au phénomène.

LA GOUVERNANCE

Toute discussion concernant les accumulations excessives de cyanobactéries mène rapidement à la question de la gouvernance, c'est-à-dire les rôles et les responsabilités des nombreux acteurs de la gestion de l'eau. Les lacs et les cours d'eau sont soumis à de multiples usages, tant par les riverains, les municipalités, les industriels, les producteurs agricoles que le tourisme. De manière analogue, plusieurs ordres de gouvernement, des groupes environnementaux et des organismes de conservation se répartissent la gestion de l'eau.

Dans la Politique nationale de l'eau, qui a été lancée à l'automne 2002, on a reconnu la nécessité de réformer la gouvernance de l'eau et de réviser son cadre juridique⁵. Plusieurs des pôles et des axes d'intervention de la politique ont été évoqués durant les consultations, plus particulièrement l'opportunité de renforcer la gestion par bassin versant, le leadership local, régional et national, ainsi que la coordination et le développement des connaissances sur l'eau.

L'adoption, le 11 juin 2009, de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau⁶ est venue confirmer le statut juridique de l'eau comme ressource collective. Cette loi énonce le principe de l'accessibilité à l'eau potable pour toute personne. Elle introduit la notion selon laquelle l'État est le

⁵ Voir le chapitre 3 de la *Politique nationale de l'eau* « Pour une description détaillée de la réforme de la gouvernance » : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/politique/politique-integral.pdf>

⁶ Voir le texte de la Loi : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2009C21F.PD>

gardien des intérêts de la nation en matière de ressources en eau et qu'il doit s'investir des pouvoirs nécessaires pour en assurer la protection et la gestion. La Loi définit des règles de gouvernance de l'eau fondée sur une gestion intégrée et concertée à l'échelle des bassins hydrographiques.

Commentaires des participants

Le thème de la gouvernance a été soulevé par presque tous les intervenants, tant pendant les auditions que dans les mémoires déposés. Tous saluent la décision du gouvernement de donner suite à la politique de l'eau par la mise en place de la gestion intégrée par bassin versant, car il s'agit de l'unité territoriale congruente au contexte. En outre, la création des organismes de bassin versant a permis de regrouper l'ensemble des acteurs de l'eau en les faisant agir comme tables de concertation et de planification. Cependant, même si cette approche est perçue comme une solution avantageuse pour gérer la pollution diffuse et l'eutrophisation des plans d'eau, de nombreux intervenants ont suggéré des mises au point pour la rendre plus efficace.

Certains groupes déplorent le manque de clarté dans le partage des responsabilités. En effet, la gestion de l'eau est répartie entre les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC), les conférences régionales des élus, les conseils régionaux de l'environnement et les organismes de bassin versant. De plus, les limites géographiques des bassins versants diffèrent des limites municipales. Certains bassins versants couvrent plusieurs municipalités et même, dans certains cas, plusieurs MRC. Ainsi, il devient difficile d'avoir une vue d'ensemble quand quatre, cinq ou six entités ont chacune des obligations envers une partie d'un bassin versant. Il est donc important de définir les responsabilités des intervenants en tenant compte du territoire qu'ils desservent. D'aucuns recommandent la création d'une table de coordination propre aux algues bleu-vert à l'échelle du Québec. Ils souhaitent aussi la création d'un bureau d'intervention communautaire qui donnerait un soutien technique aux organismes à des endroits ciblés.

On a souligné à maintes reprises que les organismes de bassin versant s'acquittent bien de leur mandat, c'est-à-dire d'élaborer et de mettre à jour les plans directeurs de l'eau pour chacune des zones de gestion intégrée de l'eau. Néanmoins, de nombreux participants font état du manque de ressources financières de ces organisations. Cette insuffisance de fonds les empêcherait d'aller plus loin dans la mise en place et le suivi des plans directeurs. Des ressources financières supplémentaires devraient être débloquées pour favoriser la concertation et la coordination de l'ensemble des acteurs et des usagers en lien avec la question des cyanobactéries. Ce mandat ferait partie intégrante des plans directeurs de l'eau, dont la mise en œuvre et le suivi seraient effectués par les organismes de bassin versant. Ces nouvelles ressources financières leur permettraient d'assurer le leadership et la coordination de tous les intervenants. Par ailleurs, les actions prévues dans les plans directeurs de l'eau réalisés par les organismes de bassin versant devraient être intégrées aux schémas d'aménagement des MRC.

Position de la Commission

Les membres de la Commission ont bien noté que les participants aux auditions sont généralement d'accord avec les grandes orientations de la Politique nationale de l'eau. La gestion de l'eau par bassin versant doit se poursuivre. Cependant, des progrès restent à faire pour atteindre une plus grande cohérence de l'action entre tous les acteurs touchés par la gestion de l'eau, notamment : les citoyens et les citoyennes; les 40 organismes de bassin versant et leur regroupement; les instances municipales; les communautés autochtones; le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs et la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau⁷.

Ainsi, la Commission souhaite la mise en place d'une meilleure coordination des interventions pour diminuer la pollution des lacs et des cours d'eau. Elle estime qu'il faut d'abord déterminer les causes de la prolifération excessive de cyanobactéries afin d'être ensuite en mesure de maîtriser les épisodes de fleurs d'eau. La Politique nationale de l'eau a confirmé que les organismes de bassin versant, dont sont membres des groupes de citoyens, les élus locaux et régionaux ainsi que les usagers des secteurs agricole, industriel, forestier, hydroélectrique, commercial et institutionnel, doivent agir comme des tables de concertation et de planification. Enfin, il est primordial que cette concertation se concrétise.

Toutefois, les premiers responsables de la qualité de l'eau sont les élus municipaux, car ils ont des obligations légales directes et indirectes relativement à la gestion de l'eau. En effet, la Loi sur les compétences municipales habilite toute municipalité à adopter des règlements en matière d'environnement. La Commission demande que les instances municipales et supramunicipales utilisent leurs outils réglementaires et légaux en harmonie avec la Politique nationale de l'eau.

Cependant, la réglementation sur la gestion de l'eau et de ses bandes riveraines est très variable d'une municipalité à l'autre, voire au sein d'une même MRC. De plus, certains propriétaires riverains estiment avoir des droits acquis qui échappent aux compétences municipales. La Commission souhaite que le gouvernement adopte des mesures concrètes qui visent à harmoniser les règlements municipaux au sein d'un même bassin versant. Il devrait, dans cet exercice, tenir compte des disparités économiques et territoriales et prévoir un soutien technique propre à l'application des règlements. Enfin, on devrait poursuivre par ces réglementations les objectifs énoncés dans les plans directeurs de l'eau.

⁷ La Table interministérielle sur la politique nationale de l'eau est coordonnée par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, les organismes et les ministères suivants en font partie : le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire; le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation; le ministère du Conseil exécutif (Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et Secrétariat aux affaires autochtones), le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation; le ministère du Tourisme; le ministère des Relations internationales; le ministère des Ressources naturelles et de la Faune; le ministère de la Sécurité publique; le ministère de la Santé et des Services sociaux; le ministère des Transports et la Société immobilière du Québec.

Recommandation n° 1

La Commission recommande au gouvernement du Québec de confirmer et de préciser le partage des responsabilités de tous les intervenants impliqués dans la gestion intégrée de l'eau. De plus, elle trouverait judicieux que chaque organisme de bassin versant se désigne un leader reconnu dans son milieu.

Recommandation n° 2

La Commission recommande au gouvernement du Québec d'intensifier les travaux de la Table de concertation sur la connaissance des algues bleu-vert afin de mieux soutenir l'action et la prise de décision.

Recommandation n° 3

La Commission recommande au gouvernement du Québec d'accorder les ressources nécessaires pour la réalisation et le suivi des plans directeurs de l'eau par l'intermédiaire des redevances sur l'eau.

Recommandation n° 4

La Commission recommande d'intégrer les plans directeurs de l'eau aux schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté (MRC).

L'EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS

Le plan d'intervention du gouvernement comprend 35 actions. Dans sa dernière mise à jour, le 25 octobre 2010, on y affirme que l'ensemble des actions a été entrepris et que vingt d'entre elles ont été menées à bien. La question de l'efficacité des interventions et celle de l'absence de cibles et d'échéancier ont été soulevées à maintes reprises durant les consultations et dans les mémoires déposés à la Commission.

Commentaires des participants

Plusieurs intervenants soulignent que la situation actuelle des lacs et des cours d'eau québécois est le résultat de dizaines d'années d'accumulation et de surfertilisation au phosphore. Le retour à la santé ne se fera que dans une perspective à long terme, après que les apports en phosphore auront été contrôlés.

Certaines municipalités se sont fixé comme objectif d'éliminer les épisodes d'algues bleu-vert, mais elles ont vite constaté qu'il est difficile d'attribuer les diminutions aux différentes actions entreprises. De fait, on sait que le phosphore accumulé peut être remis en suspension à chaque retournement des eaux printanières ou automnales. C'est pourquoi la portée des initiatives des municipalités se fera sentir à moyen et à long termes. De plus, la détermination d'un objectif quantifiable est complexe, puisque les lacs et les cours d'eau ont chacun leurs caractéristiques propres et n'ont pas tous été affectés dans les mêmes proportions.

Dans une perspective de gestion de l'eau par bassin versant, plusieurs intervenants soulignent l'apport significatif en phosphore provenant du transport de particules solides vers les lacs et les cours d'eau et qui s'y trouvent ensuite piégées. L'érosion des sols s'avérerait une source diffuse très largement répandue et sous-estimée de phosphore. Des mesures préventives pendant des travaux de mise à nu et d'excavation des sols, ainsi que des aménagements favorisant la sédimentation des particules de sol le long des routes et des canaux d'irrigation sont prônées.

De nombreux participants affirment que si on réduisait substantiellement les charges de phosphore pendant la saison estivale, les cyanobactéries proliféreraient beaucoup moins rapidement. En effet, pour atteindre les cibles, il faut viser les sources des efflorescences et non les algues bleu-vert en tant que telles. Il existe des moyens de contrôler les apports en nutriments, notamment par la végétalisation, un reboisement adéquat des rives ou par l'interdiction de tondre le gazon à l'intérieur de la bande riveraine.

Par ailleurs, d'autres participants suggèrent de désigner des secteurs prioritaires selon des objectifs réalistes. En d'autres termes, ils recommandent une hiérarchisation des interventions sur les plans d'eau en fonction de leurs caractéristiques et de leur vulnérabilité.

Toutefois, il est indispensable que le gouvernement du Québec se dote d'un modèle adéquat de transport de phosphore à l'échelle du bassin versant. Ainsi, on pourra envisager des résultats concrets à partir de cibles préétablies de réduction des apports en nutriments. Des études devraient être menées pour définir des cibles par catégorie de lac ou de cours d'eau, selon leur environnement, leur capacité de récupération, leur profondeur et leur taille.

Position de la Commission

Les membres de la Commission ont noté que le phénomène de la prolifération des algues bleu-vert dans les plans d'eau est le résultat d'accumulation de phosphore sur de longues périodes. Par ailleurs, ils constatent que l'on peut même retrouver des fleurs d'eau dans les lacs et les cours d'eau naturels en zone éloignée des activités humaines. Ils sont donc d'avis qu'il y aurait lieu d'accorder la priorité aux plans d'eau les plus perturbés. Bien entendu, les objectifs devront être chiffrés afin de mesurer l'atteinte des résultats.

Il est évident que l'on doit s'attaquer aux causes des efflorescences de cyanobactéries. Les activités humaines qui augmentent les apports en phosphore dans les plans d'eau sont particulièrement visées.

Enfin, il serait important de prolonger plusieurs des programmes prévus dans le Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017 et de poursuivre leur financement. De leur côté, les municipalités et les MRC devraient resserrer le suivi des règlements et les faire respecter par l'intermédiaire de leurs inspecteurs et de ceux du MDDEP.

Recommandation n° 5

La Commission recommande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de prioriser les interventions dans les plans d'eau en fonction de leurs caractéristiques et de leur vulnérabilité.

Recommandation n° 6

La Commission recommande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de déterminer les causes des apparitions de fleurs d'eau en accordant une attention particulière aux apports en phosphore liés aux activités humaines.

Recommandation n° 7

La Commission recommande au gouvernement du Québec de prolonger certains programmes de recherche, d'aide aux municipalités et de soutien aux agriculteurs qui étaient prévus dans le Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017 et de leur accorder un financement à plus long terme.

Recommandation n° 8

La Commission recommande au gouvernement du Québec d'appuyer les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) dans l'application des lois et des règlements liés à la gestion de l'eau.

Recommandation n° 9

La Commission recommande au gouvernement du Québec de réviser les critères relatifs à la profondeur des bandes riveraines et les activités qui y sont permises dans le but de retenir le phosphore et d'en limiter les apports dans les plans d'eau.

LES CONNAISSANCES ET LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Le phénomène des cyanobactéries touche, à des degrés divers, de nombreux lacs et cours d'eau ainsi que leurs usagers. Pour cette raison, les experts s'efforcent d'approfondir les connaissances. D'ailleurs, le Fonds de recherche sur la nature et les technologies subventionne huit projets dans le cadre du Programme de recherche en partenariat sur les cyanobactéries⁸. Le programme est établi selon cinq axes, incluant un volet toxicologique. De son côté, le MDDEP a lancé en 2008 un appel de proposition de projets de recherche sur la restauration des lacs aux municipalités et aux associations de riverains. Quatre projets pilotes ont été retenus, soit le projet du lac Saint-Augustin de la région de la Capitale-Nationale, ceux du lac Waterloo et du lac Brome en Montérégie ainsi que celui du lac à l'Anguille dans le Bas-Saint-Laurent. Ces projets pilotes s'inscrivent dans les plans directeurs de gestion intégrée de l'eau de leur bassin versant. On vise à contrôler à la source la pollution des plans d'eau, notamment par la réduction des charges de phosphore et la diminution du ruissellement. Le MDDEP a également augmenté à 618 le nombre de lacs suivis par le Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature.

Commentaires des participants

La plupart des participants à la consultation souhaitent qu'on approfondisse les connaissances et qu'on diffuse mieux l'information sur les algues bleu-vert. Des intervenants rappellent qu'en 2007 on a traversé une crise médiatique au sujet des cyanobactéries, s'attardant parfois à de petites fleurs d'eau éphémères qui n'occupaient qu'une infime partie de la superficie d'un plan d'eau. Le MDDEP diffusait par le passé la liste des lacs et des cours d'eau affectés par les cyanobactéries en temps réel. On a cessé cette pratique en 2008. Depuis, le MDDEP publie une liste provisoire à l'automne qu'il complète à l'hiver.

Bien que la crise ait eu l'avantage de sensibiliser les citoyens et les citoyennes au problème, on suggère que le MDDEP raffine sa définition de lacs ou de cours d'eau touchés par les cyanobactéries. Ainsi, on pourrait distinguer les manifestations localisées et normales dans tous les lacs et les cours d'eau des efflorescences plus sérieuses. Une terminologie mieux adaptée éviterait d'alarmer la population. On reconnaît cependant que plus de recherches sont nécessaires sur les moyens d'identifier rapidement et efficacement les fleurs d'eau toxiques.

Des participants soulignent que la capacité des plans d'eau à supporter diverses concentrations de phosphore varie grandement d'un lac ou d'un cours d'eau à l'autre et qu'il serait nécessaire de mieux définir cette notion. Il faudrait également appliquer le « principe de précaution » dans tout développement urbain, agricole et industriel. De plus, le perfectionnement des bases de données sur les lacs et les cours d'eau subissant des pressions anthropiques et la consolidation des programmes de suivi à long terme sont nécessaires. On doit définir des axes de recherche afin de trouver les moyens de réduire les apports en phosphore.

⁸ Pour avoir un aperçu des projets : http://www.nateq.gouv.qc.ca/partenariatsInnovation/pdf/2009-2010/Resume_ProjetCyanobacteries/Resultats_Cyanobacteries.pdf

Par ailleurs, il serait opportun de développer une rubrique sur les algues bleu-vert dans le futur portail gouvernemental sur les connaissances de l'eau. Il s'agirait d'y regrouper l'ensemble de l'information produite par le MDDEP, les instances municipales, les organismes de bassin versant, les groupes de recherche et tous les autres intervenants impliqués dans la lutte contre les cyanobactéries.

Sur le plan toxicologique, les cyanobactéries constituent un véritable défi scientifique. L'état des connaissances sur l'ensemble des toxines potentielles, leur interaction et leur devenir dans l'environnement est encore partiel. C'est pourquoi il est essentiel que des études toxicologiques soient réalisées, en particulier des recherches en toxicité chronique, sur lesquelles peu de données sont disponibles.

Des participants rappellent que plusieurs facteurs favorisent l'éclosion des cyanobactéries, notamment la température de l'eau, la luminosité et certains nutriments tels que le phosphore, l'azote et le carbone. En outre, ces facteurs influencent la dominance de certaines espèces de cyanobactéries plus ou moins toxiques par rapport à d'autres. On devrait mieux soutenir et encourager la recherche sur l'évaluation des impacts de ces différents facteurs sur la production de cyanobactéries et de toxines.

Position de la Commission

Les membres de la Commission sont convaincus que la crise des cyanobactéries de 2007, quoiqu'elle ait pu inquiéter la population, a provoqué une prise de conscience et un intérêt marqué des citoyens et des citoyennes du Québec.

Les parlementaires croient cependant qu'il y a du travail à faire pour améliorer la diffusion de l'information et la rendre plus accessible. Ainsi, ils estiment que la classification bactériologique des plans d'eau du MDDEP devrait distinguer les éclosions et les épisodes problématiques d'algues bleu-vert des incidents secondaires ou mineurs. De la sorte, on maintiendrait la mobilisation citoyenne et on s'assurerait d'intervenir judicieusement, c'est-à-dire, là où il y a de réels problèmes.

Les parlementaires pensent qu'il est nécessaire de poursuivre les recherches sur l'identification des cyanobactéries pour mieux évaluer le degré de toxicité des différentes espèces. Il faudrait également mesurer les facteurs favorables au développement des cyanobactéries et des toxines.

Recommandation n° 10

La Commission recommande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'améliorer l'accessibilité de l'information sur la présence des cyanobactéries dans les plans d'eau et l'eutrophisation (vieillesse) des lacs tout en encourageant la participation des citoyens et des citoyennes.

Recommandation n° 11

La Commission recommande au gouvernement du Québec de continuer d'appuyer des projets de recherche sur les facteurs favorisant la croissance excessive des cyanobactéries et pour en mesurer le degré de toxicité.

LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Les installations septiques continuent d'être une source de phosphore pour les lacs et les cours d'eau, parfois même quand elles sont conformes aux normes en vigueur. C'est pourquoi le MDDEP révisé actuellement le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Par ailleurs, la Loi sur les compétences municipales a été modifiée le 13 décembre 2007 afin de donner aux municipalités le pouvoir de vidanger périodiquement les fosses septiques installées sur leur territoire.

Commentaires des participants

On avance que les installations septiques conformes au Règlement⁹ ont été conçues pour éliminer les micro-organismes pathogènes d'origine humaine et non pour retenir le phosphore des affluents domestiques. Aussi plusieurs intervenants croient qu'il y aurait lieu d'encourager la recherche et développement afin de trouver la façon d'augmenter la capacité de rétention du phosphore des installations septiques. Par ailleurs, on devrait connaître le niveau de saturation en phosphore des champs d'épuration et adopter des mesures adéquates pour réduire leur apport dans les plans d'eau.

Des participants suggèrent des modifications au Règlement. D'une part, ils souhaitent qu'on inspecte obligatoirement à échéance fixe les fosses septiques qui sont à proximité des plans d'eau. D'autre part, ils réclament l'uniformisation des réglementations municipales en vigueur afin de permettre aux municipalités d'imposer des normes plus sévères que celles prévues dans le Règlement.

Enfin, presque tous les intervenants souhaitent des programmes de financement destinés aux municipalités et aux propriétaires afin qu'ils remplacent les installations septiques non réglementaires. Toutefois, on devrait donner la priorité aux ménages à faibles revenus et aux retraités pour la mise aux normes de ces équipements.

Position de la Commission

Les membres de la Commission ont noté que les installations septiques en place ne captent pas la totalité du phosphore présent dans les eaux usées. Ainsi, selon eux, il importe d'appuyer les citoyens et les citoyennes qui n'ont pas les ressources financières suffisantes pour rendre leurs installations septiques

⁹ Voir le Règlement :

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R8.htm

conformes aux normes. À cette fin, on devrait, dans un souci d'équité, développer un volet « installation septique privée » à l'intérieur du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Ce programme est issu d'une entente entre le Québec et le Canada. Il permet notamment aux municipalités de modifier leurs infrastructures d'eau potable et d'eaux usées.

Par ailleurs, les parlementaires sont d'avis qu'il faudrait soutenir les efforts de recherche afin de trouver le moyen d'augmenter la capacité de rétention du phosphore des installations septiques.

Recommandation n° 12

La Commission recommande au gouvernement du Québec de développer un volet « installation septique privée » à l'intérieur du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec. Ce volet serait destiné aux citoyens et aux citoyennes à faibles revenus afin qu'ils mettent aux normes leurs installations septiques.

Recommandation n° 13

La Commission recommande au gouvernement du Québec de prioriser la révision du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 8).

Recommandation n° 14

La Commission recommande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de soutenir les efforts de recherche axés sur l'augmentation de la capacité de rétention du phosphore des installations septiques.

L'IMPORTANCE DES REJETS AGRICOLES ET L'UTILISATION DES FERTILISANTS

La fertilisation des cultures agricoles peut favoriser le ruissellement du phosphore vers les lacs et les cours d'eau. Pour contrer ce problème, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a financé plus de 2700 projets en 2009-2010. De fait, le programme Prime-Vert visait, entre autres, à réduire la pollution diffuse à la ferme et à améliorer la qualité de l'eau.

Commentaires des participants

Des intervenants font remarquer que les normes actuelles applicables à l'agriculture tiennent compte de la capacité de support des sols pour le phosphore, mais négligent celle des écosystèmes aquatiques récepteurs. Ainsi, tant qu'on n'aura pas caractérisé les terres et que l'on ne connaîtra pas leur capacité d'absorption de phosphore, il restera difficile d'affirmer que les normes relatives aux quantités de phosphore sont adaptées à la protection des plans d'eau.

Tous les programmes de financement visant la réduction de la pollution diffuse en milieu agricole devraient adopter une approche intégrée à l'échelle du bassin versant pour augmenter le succès des interventions. De plus, les programmes doivent être développés en accord avec les besoins définis par le milieu. On suggère que le Québec s'inspire du Total Maximum Daily Load (TMDL), qui est largement utilisé aux États-Unis. Le TMDL examine chacun des bassins versants, établit des normes basées sur leur évaluation respective et fait un suivi des programmes mis en place.

Par ailleurs, on croit que le soutien financier accordé aux clubs-conseils en agroenvironnement devrait être bonifié. De telle sorte, on aiderait les agriculteurs à adopter de bonnes pratiques agroenvironnementales, entre autres, les cultures durables, les ouvrages de contrôle de crues, l'implantation d'infrastructures de retenue des sols, l'aménagement de voies préférentielles d'écoulement des eaux ou encore l'application de bandes riveraines d'échange productives.

Enfin, de nombreux participants soutiennent qu'il faut encourager la protection des bandes riveraines, particulièrement dans les zones à risque. D'autres aménagements, qui limitent le transport des éléments fertilisants et qui favorisent les bonnes pratiques agricoles, sont aussi préconisés. Enfin, on doit appuyer financièrement les services-conseils et bonifier les programmes d'aide.

Des spécialistes de l'horticulture affirment que la végétalisation des bandes riveraines en milieu agricole est soumise à certaines contraintes et peut être un fardeau pour les agriculteurs. D'abord, la zone tampon située entre la terre exploitée et le plan d'eau réduit la superficie de l'aire cultivable et demande de l'entretien. Ensuite, peu de recherches ont été effectuées à ce jour sur les principes, les techniques et les types de végétaux à employer près des terres agricoles. Enfin, l'implantation et l'enracinement des végétaux ne doivent pas nuire aux cultures.

La végétation filtre les engrais, les pesticides et les sédiments produits par le ruissellement des eaux. Elle tient aussi lieu d'écran solaire qui préserve la fraîcheur du littoral et de brise-vent qui retarde l'érosion éolienne. Les racines jouent aussi un rôle de stabilisateur des sols et limitent l'envasement du plan d'eau. Par surcroît, la bande riveraine des lacs et des cours d'eau constitue un habitat idéal pour de nombreuses espèces de plantes et d'animaux.

Position de la Commission

D'abord, les membres de la Commission croient essentiel d'appuyer une agriculture durable qui tient compte de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Une caractérisation par bassin versant et le développement de l'agroforesterie favoriseraient la réduction des apports en phosphore.

Puis, les parlementaires croient qu'il est nécessaire de mieux comprendre la dynamique du ruissellement des nutriments des terres agricoles vers les plans d'eau pour proposer des pratiques agricoles et d'aménagement des terres qui vont contrer ce phénomène.

Pour finir, les membres de la Commission, sont convaincus que la bande riveraine est au cœur d'une saine gestion d'un plan d'eau. Plusieurs techniques de rétention servent à réduire les apports en phosphore et en sédiments. En effet, la végétation au sol constitue un excellent filtre qui retient les nutriments et favorise les écosystèmes. À ce titre, le Programme Prime-Vert du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est un outil conçu pour améliorer la qualité de l'eau dans les milieux ruraux.

Recommandation n° 15

La Commission recommande au gouvernement d'appuyer une agriculture durable qui tient compte de la capacité d'absorption de phosphore par les lacs et les rivières dans le respect du plan directeur de l'eau du bassin versant.

Recommandation n° 16

La Commission recommande au gouvernement de réviser les critères relatifs à la profondeur de la bande riveraine en bordure des terres agricoles. Le programme Prime-Vert pourrait inciter les agriculteurs à développer une gestion efficace et à reconstituer le couvert végétal de ces milieux.

CONCLUSION

La Commission des transports et de l'environnement se réjouit de la forte participation aux consultations sur la situation des lacs et des cours d'eau au Québec. Elle salue les propositions des participants pour la bonne poursuite et la réactualisation des actions du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017.

À cet égard, les organismes et les experts ont apporté un éclairage extraordinaire, ils ont donné aux membres de la Commission l'occasion d'explorer des pistes de solutions innovantes. Les participants à la consultation en ligne ont soumis des commentaires constructifs qui ont alimenté les discussions. Ils ont

aussi permis de bien saisir les préoccupations de la population à l'égard de la prolifération des cyanobactéries dans les plans d'eau du Québec.

La santé des lacs et des cours d'eau québécois préoccupe les membres de la Commission, même s'ils ont noté certains progrès avec la Politique nationale de l'eau, la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et le Plan d'intervention sur les algues bleu-vert.

La Commission a bon espoir que les recommandations présentées dans ce rapport constituent des solutions durables pour améliorer la santé des lacs et des cours d'eau québécois et contrôler les épisodes de fleurs d'eau de cyanobactéries.

ANNEXE I

LISTE DES PERSONNES ET DES ORGANISMES QUI ONT ÉTÉ ENTENDUS

Association des entreprises spécialisées en eau du Québec	025M
Bertrand, Pierre	010M
BlueLeaf	028M
Centre Brace de gestion des ressources en eau	029M
Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau Eau secours!	026M
Comité des citoyens du lac Mandeville	023M
Environnement-Mont-Tremblant	018M
Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec	017M
Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique	005M
Institut national de la recherche scientifique – Centre Eau Terre Environnement	012M
Institut national de santé publique du Québec	015M
Institut de recherche et de développement en agroenvironnement	
Memphrémagog Conservation inc.	009M
Municipalité de Saint-Donat	024M
Nature Québec	006M
Ville de Lac-Sergent	003M
Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides	011M
Regroupement des organisations de bassin versant du Québec	013M
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec	008M
Renaissance Lac Brome	019M
Réseau environnement	014M
Union des producteurs agricoles	027M

ANNEXE II

LISTE DES MÉMOIRES DES PERSONNES ET DES ORGANISMES QUI N'ONT PAS ÉTÉ ENTENDUS

Association pour la protection de l'environnement du Lac Vert (APEL-Vert)	021M
Association pour la protection du lac pope	002M
Association professionnelle en nutrition des cultures	022M
Centre québécois de valorisation des biotechnologies	004M
Centre québécois du droit de l'environnement	007M
Fédération québécoise des municipalités	001M
Institut canadien des engrais	020M
Union des municipalités du Québec	016M

ANNEXE III

LISTE DES PERSONNES ET DES ORGANISMES QUI ONT PRÉSENTÉ UN DOCUMENT DE RÉFLEXION DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION EN LIGNE

BlueLeaf	D002
Conseil de bassin du lac Saint-Augustin	D005
Dion, Johanne	D000
Lapointe, Jacques	D001
Organisme de bassin versant du Témiscamingue	D003
Zamyadi, Arash	D004

ANNEXE IV

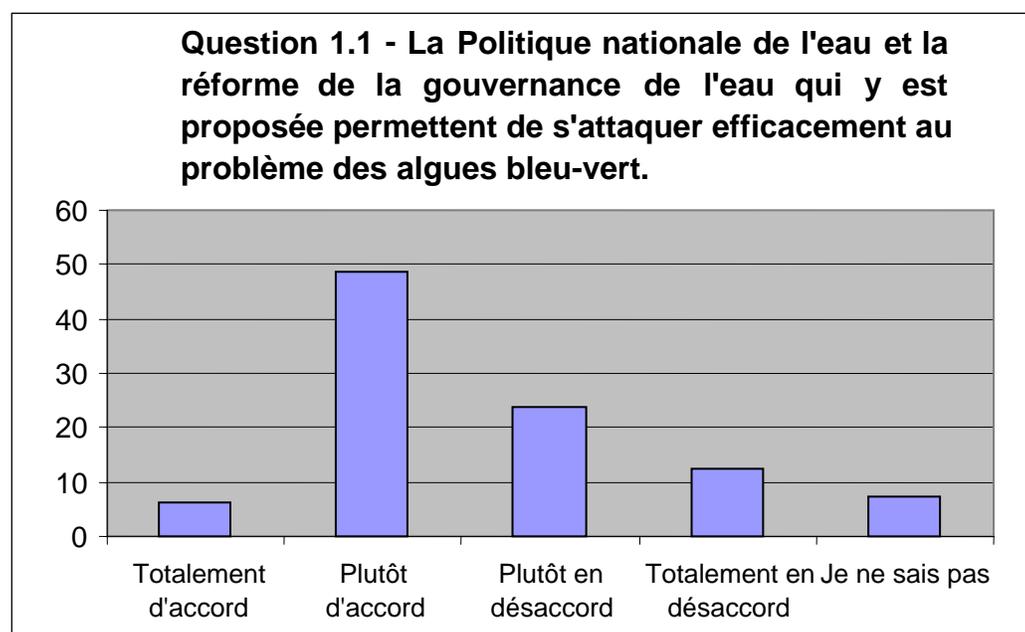
VENTILATION DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

1. DONNÉES COMPILÉES

	Questions													
	Q. 1.1	Q. 1.2	Q. 1.3	Q. 1.4	Q. 2	Q. 3	Q. 4	Q. 5	Q. 6	Q. 7	Q. 8	Q. 9	Q. 10	Q. 11
Nombre de A	5	3	2	4	13	11	8	8	1	45	4	54	5	53
Nombre de B	39	27	19	15	40	39	26	8	17	23	10	19	30	16
Nombre de C	19	29	33	31	14	15	30	25	31	4	32	4	24	2
Nombre de D	10	17	24	26	7	3	10	38	10	3	19	2	10	2
Nombre de E	6	3	1	3	5	11	5	0	20	4	14	0	10	6
Total	79	79	79	79	79	79	79	79	79	79	79	79	79	79
Totalement d'accord	6	4	3	5	16	14	10	10	1	57	5	68	6	67
Plutôt d'accord	49	34	24	19	51	49	33	10	22	29	13	24	38	20
Plutôt en désaccord	24	37	42	39	18	19	38	32	39	5	41	5	30	3
Totalement en désaccord	13	22	30	33	9	4	13	48	13	4	24	3	13	3
Je ne sais pas	8	4	1	4	6	14	6	0	25	5	18	0	13	8

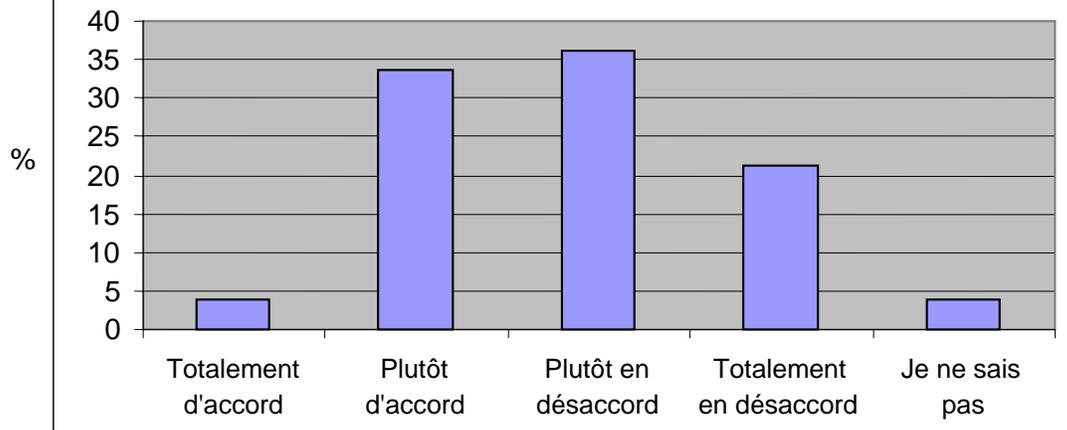
Légende : A, Totalement d'accord; B, Plutôt d'accord; C, Plutôt en désaccord; D, Totalement en désaccord; E, Je ne sais pas

2. ILLUSTRATION GRAPHIQUE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

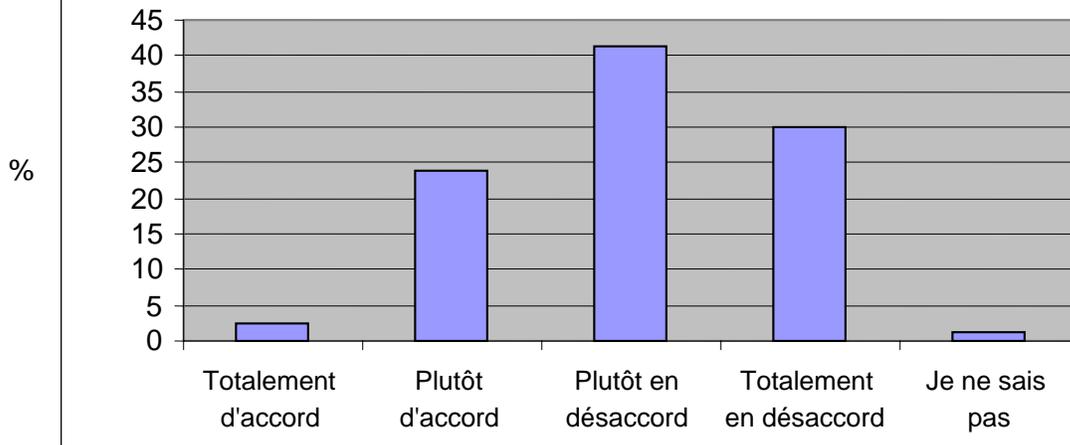


ANNEXE IV

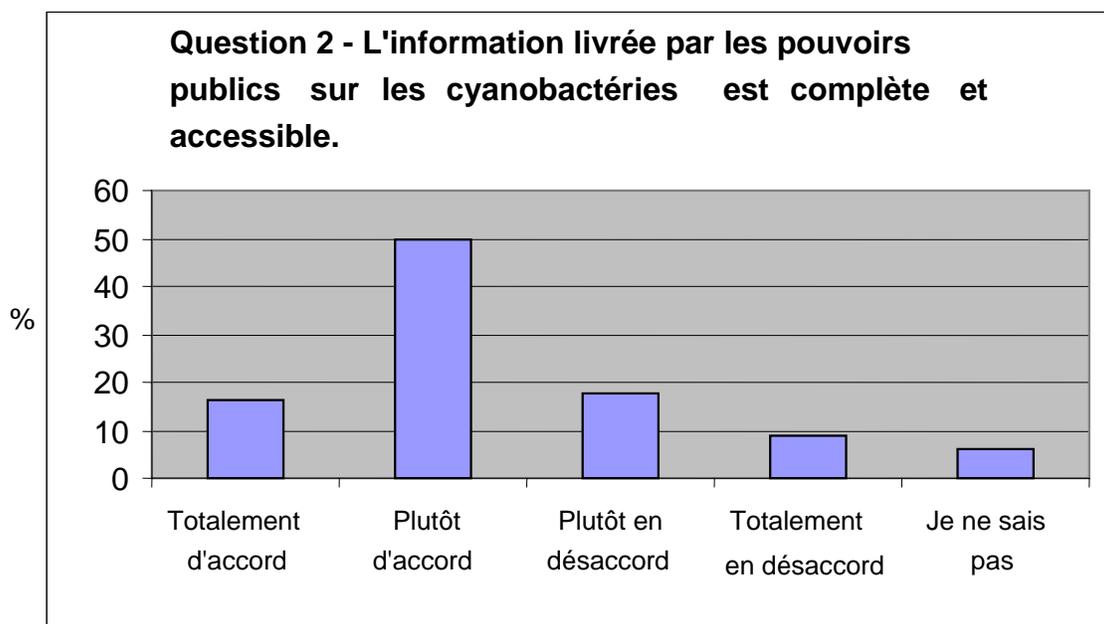
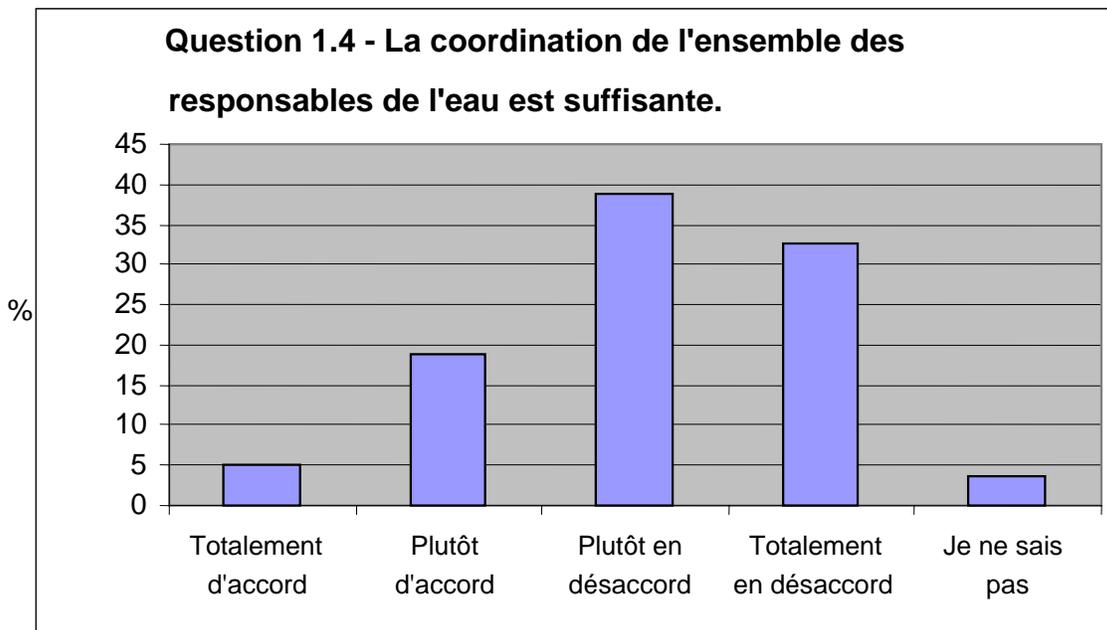
Question 1.2 - Le leadership local et régional en matière d'algues bleu-vert s'exerce de manière efficace.



Question 1.3 - Le partage des responsabilités entre les différents ordres de gouvernement et les usagers de l'eau est adéquate.

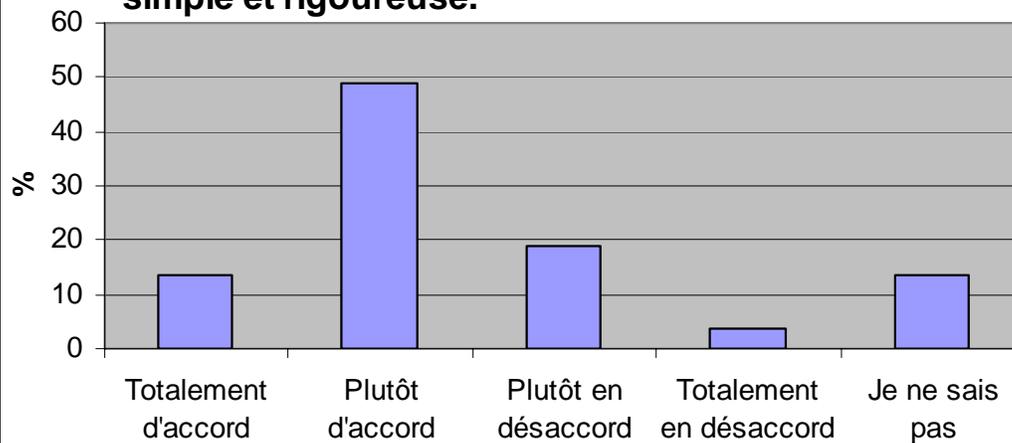


ANNEXE IV

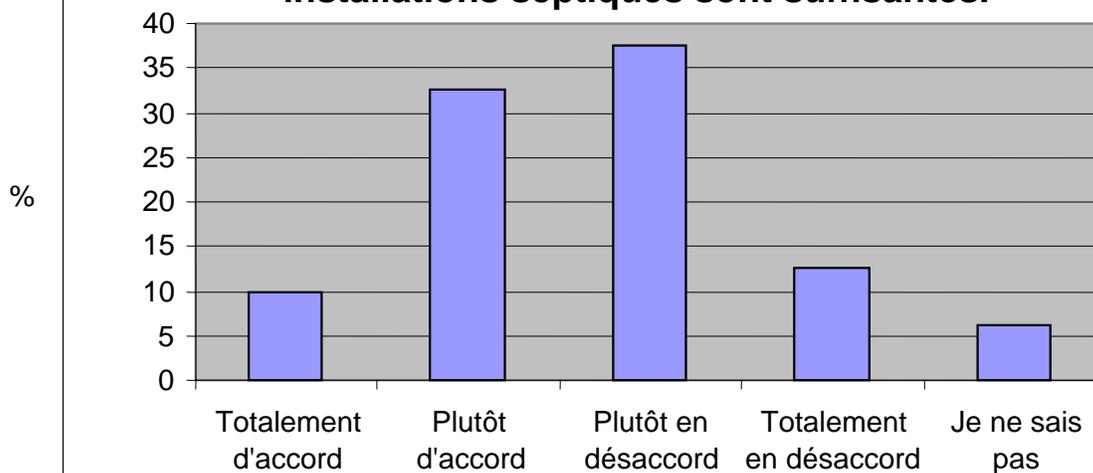


ANNEXE IV

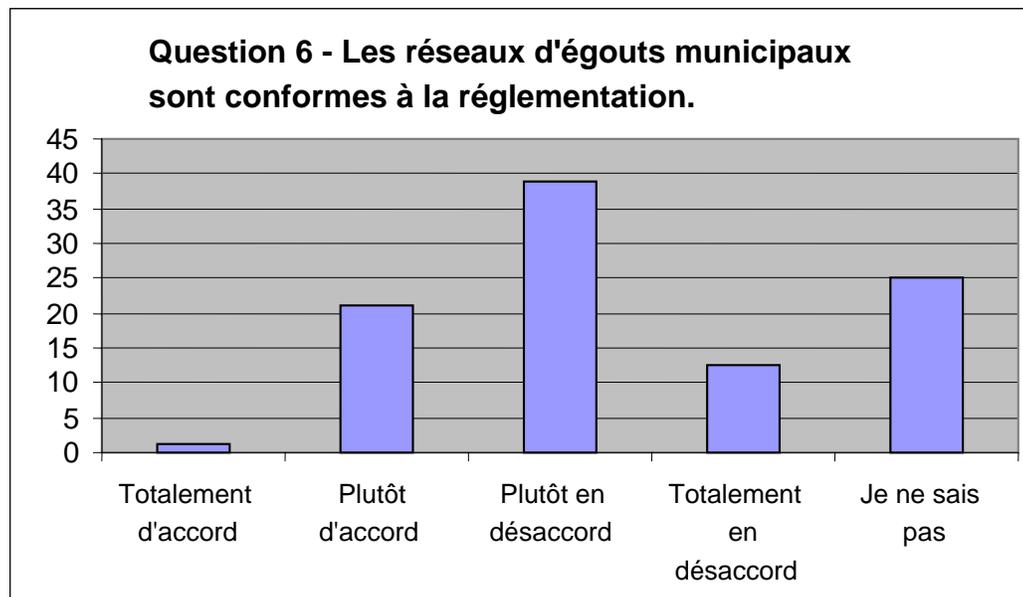
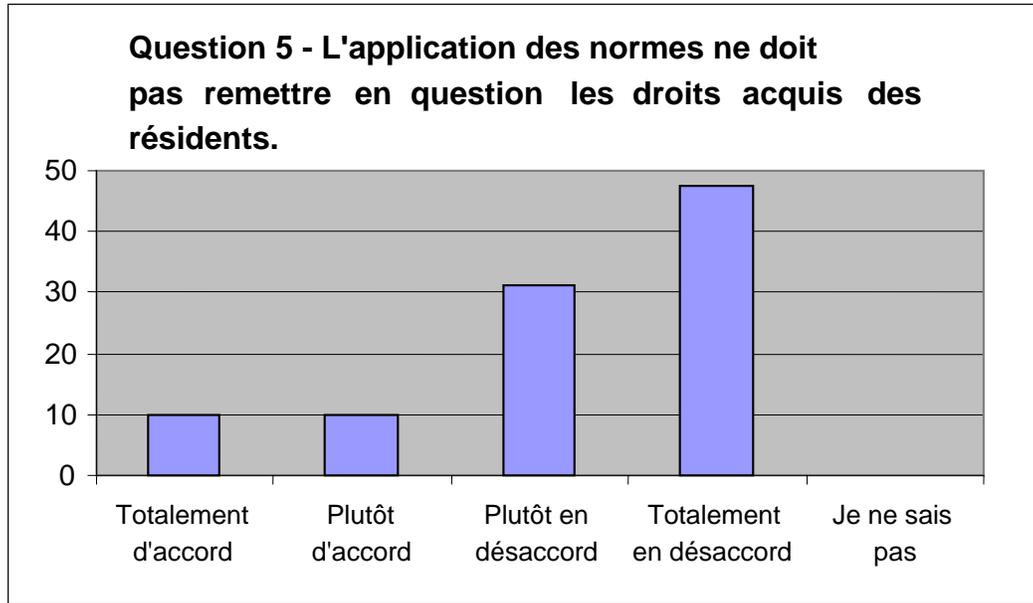
Question 3 - La procédure à suivre pour signaler un épisode de fleurs d'eau de cyanobactéries est simple et rigoureuse.



Question 4 - Les normes concernant les installations septiques sont suffisantes.

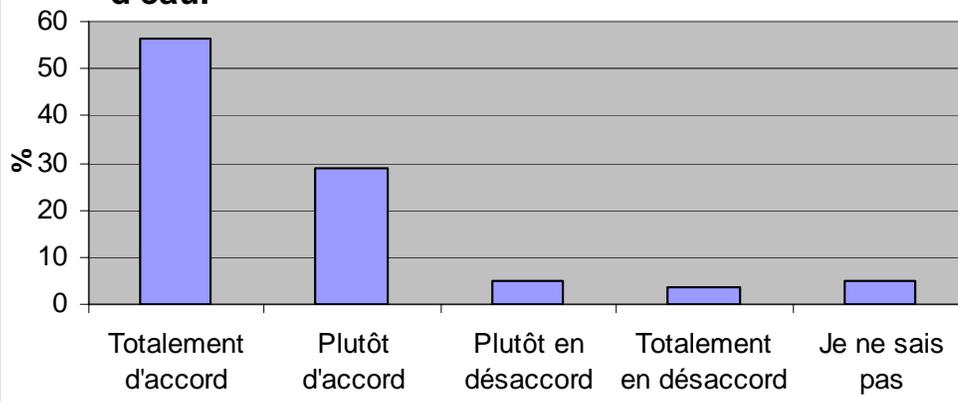


ANNEXE IV

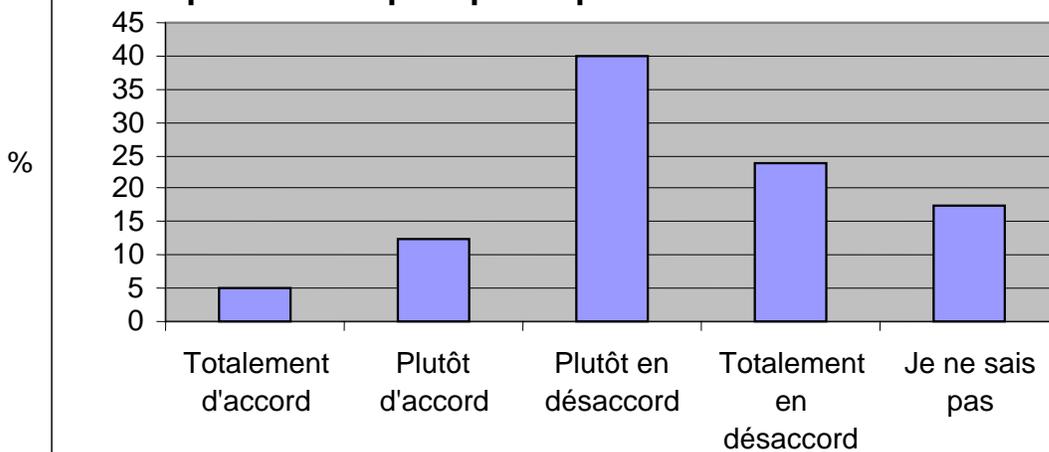


ANNEXE IV

Question 7 - Les normes relatives aux quantités de phosphore dans la culture des terres devraient être mieux adaptées à la protection des plans d'eau.

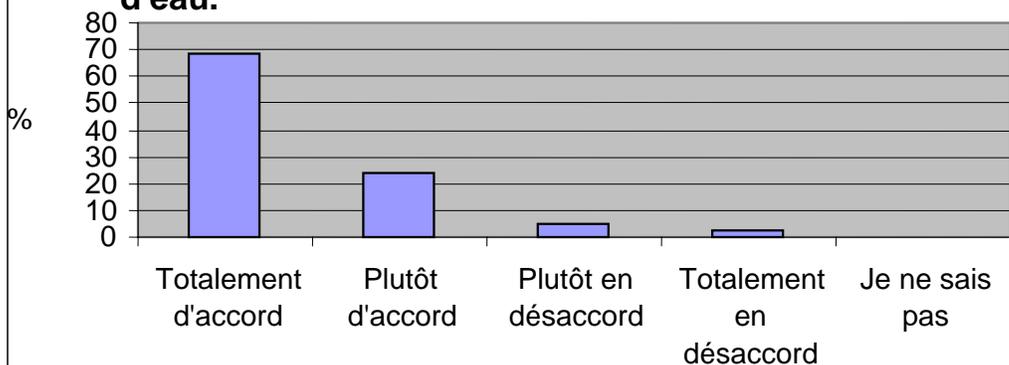


Question 8 - Les mécanismes de contrôle actuels assurent le respect des normes relatives aux quantités de phosphore permises.

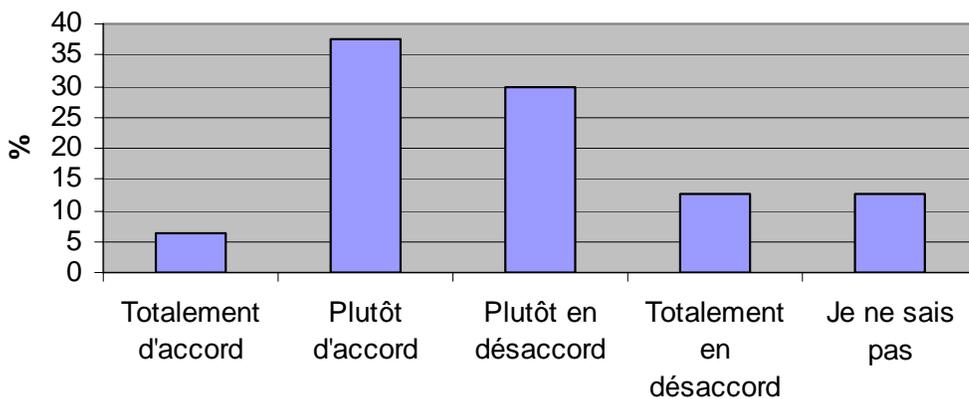


ANNEXE IV

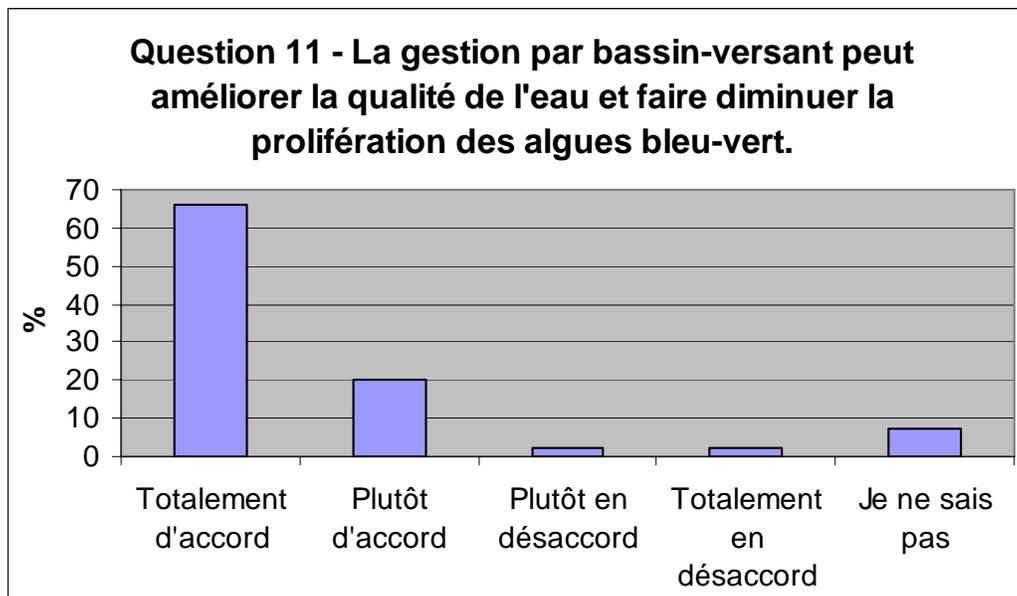
Question 9 - L'intégration de la gestion des rives, du littoral et des plaines inondables dans les schémas d'aménagement des MRC est essentielle pour améliorer la qualité de l'eau dans les plans d'eau.



Question 10 - Les plans et les règlements d'urbanisme des municipalités sont conformes à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.



ANNEXE IV



3. SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES EN LIGNE

1. Les municipalités n'ont pas les moyens financiers pour appliquer la réglementation

- Rapatrier les modalités d'application des lois au Québec;
- Financer les activités des municipalités;
- Investir dans la formation d'inspecteurs qualifiés.

2. Clarifier le partage des pouvoirs entre les gouvernements

- Rapatrier le pouvoir de légiférer sur la navigation des bateaux à moteur sur les petits plans d'eau;
- Négocier avec le gouvernement fédéral pour qu'il interdise la navigation des bateaux à moteur sur les petits plans d'eau;
- Donner la possibilité aux riverains de légiférer sur l'interdiction des bateaux à moteur.

3. Mesures techniques proposées pour réduire la prolifération des cyanobactéries

- Élargir les rives et les reboiser massivement;
- Subventionner les riverains pour qu'ils adaptent leurs installations septiques;
- Modifier le règlement Q-2, r. 8;
- Légiférer sur la présence de phosphore dans les produits domestiques notamment le savon à vaisselle.

ANNEXE IV

4. COMMENTAIRES DES RÉPONDANTS

Numéro du répondant	Commentaire
0	<p>L'Estrie est aux prises avec une problématique de dégradation de la qualité de l'eau. Les répercussions se font sentir non seulement au niveau environnemental, mais aussi économique et social. Au cours des dernières années, beaucoup de gens et entreprises ont perdu des revenus importants suite à la fermeture de lacs ou encore par des avis de non consommation d'eau. Le touriste sera probablement moins tenté d'aller passer ses vacances au bord d'un lac où il y a présence de cyanobactéries... Au niveau social, la perte de jouissance de ce bien public est malheureuse, la perte de la certitude d'avoir accès à de l'eau potable en tout temps l'est encore plus. Verra-t-on un phénomène de migration de nos résidents permanents ou temporaires vers d'autres régions où l'eau y est plus saine? L'Estrie aura-t-elle le même pouvoir d'attraction? Nous croyons fermement que le gouvernement doit se prendre en main, poser des actions concrètes, investir dans ses ressources, maximiser les actions préventives et prôner la gestion par bassin versant. Il faut agir MAINTENANT!</p>
1	<p>Pour avoir été président d'une association de riverains, je constate qu'il y a une volonté des MRC et de la majorité des municipalités d'être proactif en matière de protection des plans d'eau. Particulièrement dans les Laurentides, où la collaboration du CREL et de ses agents apportent un support technique aux municipalités et aux associations de riverains. Je crois fermement que le gouvernement provincial aurait avantage à être beaucoup plus avant-gardiste en matière de réglementation. Premièrement, élargir et reboiser les rives le long des terres agricoles. Deuxièmement, restreindre l'utilisation de bateaux moteur en général et plus spécifiquement ceux qui créent une vague surdimensionnée pour faire du Wakeboard. Finalement, négocier une entente avec le gouvernement fédéral qui permettrait aux associations de riverains de désigner leur lac "sans moteur à essence" et que cette décision consultative ait force de loi.</p>
2	<p>Toute les mesures légales et administratives en place sont bonnes.</p> <p>Cependant, l'application de ces mesures ne se fait pas de façon rigoureuse pour toutes sortes de raisons. En voici quelques unes.</p> <ol style="list-style-type: none"><li data-bbox="350 1675 954 1707">1. Trop d'acteurs impliqués dans la gestion de l'eau;<li data-bbox="350 1749 1370 1780">2. Conflit entre développement et protection de l'environnement dans les municipalités;<li data-bbox="350 1822 1446 1854">3. Manque de formation des inspecteurs municipaux qui appliquent la réglementation relative

ANNEXE IV

	<p>aux rives et aux installations septiques;</p> <p>4. Manque de ressources humaines dans les municipalités pour l'application de la réglementation sur les rives et sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées;</p> <p>5. Absence de support financier pour les citoyens désireux de conformer leurs installations septiques.</p>
3	<p>Les principaux facteurs de prolifération des cyanobactéries ne sont pas ou discrètement précisés. Et ceci qu'il s'agisse de l'accroissement, de la gestion et du traitement empirique des stocks de matières phosphorées et leurs conséquences sur l'environnement et particulièrement sur les GES...Ou plus encore leurs effets sur la pénétration des UV...Etc.</p>
5	<p>Il est important de prendre des mesures vigoureuses et contraignantes afin de diminuer la prolifération des algues bleu-vert.</p> <p>Le gouvernement se doit de légiférer pour protéger nos cours d'eau et doit lui-même assurer l'application de la réglementation. Certaines petites municipalités n'ont pas les moyens d'engager des inspecteurs, ce qui rend toute législation inefficace.</p> <p>De plus, on ne peut laisser les particuliers, les municipalités ou les entreprises s'auto-réglementer dans un dossier où il faut une certaine expertise et, surtout, une grande volonté que, malheureusement, peu de personne possèdent.</p>
6	<p>Bonjour. Je suis aussi vp exécutif du RAPPEL.</p> <ul style="list-style-type: none">• Nous constatons que le lessivage des sols sur les sites de constructions, dans les développements sont parmi les facteurs les plus importants de transport de phosphate dans nos lacs.• Les réglementations municipales à ce chapitre sont parcellaires, minimalistes très souvent et peu appliquées.• Les ouvrages pour ralentir les mouvements des eaux de pluies sont rares et incapables de répondre aux crues de plus en plus violentes. Donc encore plus de sédiments dans nos lacs.• Les champs septiques ne sont pas tous hors de portée des hausses de niveau de l'eau lors de crues importantes et c'est ainsi que les cyanos se retrouvent grandement nourries de tous les déchets humains imaginables.• Nous aimerions que le gouvernement se mette en mode préventif, protège mieux les

ANNEXE IV

	<p>lacs d'une éventuelle progression désordonnée des cyanos. Protéger les petits plans d'eau, les réservoirs d'eau potables comme il a déjà dit qu'il le ferait. Cela est toujours reporté.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les juridictions provinciale et fédérale doivent être départagées clairement et à l'avantage des lacs, pas des gouvernements. Le processus de consultation et de mise en application de règlements réglementant les embarcations à moteur (brasseurs de sédiments chargés de phosphate) sont longs, antidémocratiques et le fruit d'un lobby de la grande entreprise anti-environnemental.
9	<p>La principale problématique vient de la non application des règlements dans les municipalités. Elles adoptent des règlements mais ne les appliquent pas car elles ne sont pas conscientes de la gravité de la problématique. Le ministère devrait effectuer des inspections pour valider le travail réalisé par les municipalités et ne pas hésiter à émettre des infractions. C'est l'unique façon de s'assurer que les municipalités prennent leurs responsabilités.</p>
13	<p>Là où mon association est active il n'y a pas de réseau d'égouts, par contre il y a des règlements très adéquats concernant l'utilisation des fertilisants et pesticides. Il est difficile de répondre à vos questions concernant "les municipalités" en général. Les petites municipalités manquent de moyens (ressources humaines et financières). Concernant les pages web du MDDEP, l'information technique y est excellente. Les données concernant la présence des fleurs d'eau ne sont pas disponibles en temps réel. Le délai entre la présence d'un danger potentiel et la diffusion de l'information est beaucoup trop long. Les mécanismes pour aviser la population sont inadéquats. Mon expérience est que cela repose sur le bénévolat des Associations locales. La politique de protection des rives doit tenir compte de l'effet dévastateur des bateaux, beaucoup trop gros pour nos petits lacs. Il faut absolument sensibiliser le fédéral à cet effet. J'irais jusqu'à suggérer le rapatriement de la législation de la navigation sur les petits lacs au niveau provincial ou même municipal.</p>
14	<p>Les municipalités et leurs fonctionnaires (de la taille de la mienne par exemple) sont incapables de voir à la protection des rives et du littoral. Je suis à peu près certain que le nombre de constats d'infraction rédigés par notre inspecteur municipal est bien en deçà des dommages causés aux rives et au littoral. De plus, la question de la revégétalisation des rives doit devenir une question incontournable. Par exemple, l'émission d'un permis de construction sur un terrain riverain devrait imposer au nouvel occupant de revégétaliser les rives (quand cela est nécessaire) en dedans d'une période de trois ans et en accord avec un plan établi, déposé à la municipalité, question de s'assurer que des pas seront faits à chaque année pour atteindre l'objectif à la fin des 3 années. Pour ceux qui sont déjà construits sur les rives, la même norme devrait s'appliquer, sur un horizon de 5 ans.</p> <p>En cas de non respect des obligations annuelles de ce faire, la municipalité devrait avoir le</p>

ANNEXE IV

	<p>droit d'engager une firme privée pour faire réaliser ces travaux sur les rives et obtenir le remboursement de tous ses frais en ajoutant ce montant à la facture des taxes municipales.</p> <p>Pour les installations septiques, les municipalités devraient être contraintes de fournir le service de vidange à tous ses contribuables (façon de s'assurer que les vidanges sont faites en conformité avec sa réglementation, et de vérifier aussi que ces installations sont conformes) et inscrire ces frais sur le compte de taxes municipales.</p> <p>Les exploitants de barrage doivent également être mis à contribution pour la consolidation des rives de tous les plans d'eau qu'ils exploitent, puisqu'ils partagent une responsabilité dans la dégradation des rives et du littoral.</p> <p>La province doit également s'entendre avec le gouvernement fédéral pour réglementer l'usage des embarcations moteur qui sont en train de devenir une source non négligeable de la détérioration des rives et du littoral et donc restreindre de diverses façons leur usage (force des moteurs, distance à respecter à l'égard des rives, vitesse maximale, etc.) et les forces policières de la province devraient alors être mises à contribution pour veiller au respect de ces normes par des patrouilles fréquentes et régulières. De la même façon que ces forces policières ne tolèreraient pas qu'un conducteur de véhicule lourd détériore la chaussée et ses accotements, de la même façon doivent-elles intervenir également sur "ces routes d'eau". Pour une province qui se targue d'être un pays de lacs et de rivières, il serait temps que cela se traduise par un renforcement des lois et des règlements qui doivent veiller à leur protection.</p>
15	<p>D'une façon générale, il y a assez de réglementation. C'est la volonté "ferme" des politiciens (municipaux et provinciaux) de faire appliquer rigoureusement ces règlements. Par exemple les "puisard" vieux de 25-30 et même 40 ans devraient être remplacés.</p>
17	<p>1 - La question à savoir si l'application des normes ne doit pas remettre en question les droits acquis des résidents relativement aux fosses septiques est délicate. Le statu quo n'est certes pas une solution, mais il faudrait envisager des subventions, proportionnelles aux subventions données aux municipalités pour les usines de traitements, afin d'aider les résidences isolées.</p> <p>2 - Les erreurs d'aménagement du territoire perpétuées depuis 60 ans demanderont des solutions techniques coûteuses pour l'ensemble de la population québécoise (subventions pour la création de réseaux là où les fosses individuelles sont inefficaces malgré le respect des normes, subventions pour de nouvelles fosses...). Il est plus que temps de revoir l'aménagement et en ce sens la politique actuelle n'est que très peu efficace. La capacité de support des milieux devrait servir de guide à l'aménagement du territoire et non la recherche du plus grand potentiel en taxes municipales.</p>

ANNEXE IV

18	<p>Beaucoup d'informations sont disponibles sur les cyanobactéries, mais pas toujours accessibles pour la population en général. Plusieurs personnes ignorent les précautions à prendre pour éviter les cyanobactéries et ne s'informent pas. Il est difficile de faire appliquer les règlements qui permettraient de diminuer les cyanobactéries on veut sensibiliser les gens et non punir ceux qui ne respectent pas les lois.</p>
19	<p>En se référant au bilan 2008, en page 2 du document de consultation de la commission, il est mentionné que le ministère a analysé 1059 échantillons d'eau avec présence d'algues bleu-vert. Se pourrait-il que les informations figurant à ce bilan 2008 ne soient pas à jour puisque nous croyons qu'il aurait forcément plus de lacs touchés par ces algues par rapport aux échantillons analysés (incluant celles avec des résultats de non-toxicité)? Nous croyons en effet qu'il serait pertinent d'établir la liste des espèces d'algues bleu-vert et d'en déterminer lesquelles sont toxiques ou non, et ce, en indiquant les normes pour en arriver à de tels résultats.</p>
21	<p>Le règlement Q2 r8 doit être modifié afin de permettre d'obliger la correction des installations classées B selon la méthodologie du MDDEP (ex.: puisards, fosses en métal, etc).</p> <p>On devrait prévoir le financement à taux préférentiel (réduit) pour la correction d'installations septiques riveraines dont les propriétaires n'ont pas les moyens financiers suffisants.</p> <p>On devrait prévoir une période au-delà de laquelle (ex.: 10 ans) les structures et activités dérogatoires à l'intérieur de la bande riveraine de 15 mètres ne seraient plus tolérées. Ceci permettrait de retrouver graduellement l'intégrité des berges.</p> <p>On doit investir sérieusement dans les technologies permettant la « déphosphatation » des effluents septiques pour les installations situées en deçà de 300 mètres d'un plan d'eau.</p> <p>On devrait viser un objectif de reboisement maximum (70-80%) des terrains riverains et non seulement la portion riveraine. Toute surface remise en forêt au pourtour immédiat d'un lac augmente ses chances de ralentir son eutrophisation.</p> <p>Le contrôle de l'érosion devrait devenir obligatoire pour tous y compris les gestionnaires de routes afin d'enrayer les apports continus de sédiments dans les lacs. Ces apports peuvent être encore plus importants en terme de phosphore pour les lacs que les installations septiques selon certaines études récentes. La MRC des Pays d'en Haut possède déjà certaines dispositions en ce sens dans son schéma d'aménagement.</p> <p>Le Québec devrait voir à rapatrier certains pouvoirs en matière de navigation aquatique. La remise en suspension continue des sédiments, par brassage des embarcations en eau peu</p>

ANNEXE IV

	profonde, re-largue une quantité substantielle de phosphore présent dans les sédiments.
23	Puisque les activités dites récréatives et la navigation de plaisance ont un impact important sur la remise en disponibilité du phosphore contenu dans les sédiments des lacs et rivières, il est important que toutes les responsabilités sur ces activités soient rapatriées du gouvernement fédéral vers le gouvernement du Québec, qui est le plus concerné et le mieux placé pour agir efficacement.
24	Puisque les activités dites récréatives et la navigation de plaisance ont un impact important sur la remise en disponibilité du phosphore contenu dans les sédiments des lacs et rivières, il est important que toutes les responsabilités sur ces activités soient rapatriées du gouvernement fédéral vers le gouvernement du Québec, qui est le plus concerné et le mieux placé pour agir efficacement.
29	<p>La ville a peut-être de bons règlements urbanismes mais elle ne l'applique pas d'une façon équitable. C'est souvent la loi de 2 poids 2 mesures.</p> <p>Au sujet des droits acquis, on sait très bien que quelques riverains ont des puisards qui sont pleins et qui s'écoulent dans le lac et la ville ne fait rien alors qu'il s'acharne sur une feuille de papier qui manque pour finaliser le dossier de gens qui se conforment volontairement.</p> <p>Depuis 3 ans, la ville, s'est doté d'un règlement pour la revitalisation des rives mais ceux qui ne sont pas conformes n'ont pas encore reçu de pénalités ou un mot leur demandant de se conformer et ce après 3 ans.</p>
30	Établir des normes pour la gestion des bassins versants, le lessivage des sols concernant l'agriculture, ainsi que la renaturalisation des rives, la gestion d'installations sanitaires non polluantes et le traitement des eaux usées des municipalités est une étape essentielle. Les lois et règlements qui s'y rattachent devraient être d'ordre provincial. Toutefois, à quoi cela sert-il d'avoir des règlements s'il n'y a pas de personnel compétent pour faire appliquer ces règlements et pour soutenir les organismes de protection de lacs, les agriculteurs et les riverains? Il est impérieux de mettre en pratique toutes les connaissances que nous savons déjà depuis plusieurs décennies! Le "Programme des lacs", service provincial qui venait en aide aux associations de lacs (entre autre pour la régénération des rives) été aboli à la fin des années 1980! Il est temps qu'on remettre ce service sur pied et que le gouvernement provincial avec les municipalités passent à l'action! P.S. Nous n'avons plus besoin d'études ni de rapport. Dans mes cours de biologie en 1979, ces informations sur l'importance de protéger les rives de nos cours d'eau m'avaient été transmises... Suggestion de lecture, roman écrit dans les années 1980 à ce sujet : Sire Gaby du lac.

ANNEXE IV

	<p>Auteure québécoise: Francine Ouellette.</p> <p>Merci de considérer ce dossier consciencieusement.</p>
34	<p>Nous n'avons aucun moyen de connaître l'état du cours d'eau si ce n'est la vigilance citoyenne.</p> <p>La règle du 3 m de bandes riveraines en milieu agricole c'est nettement insuffisant.</p> <p>La valeur économique du cours d'eau passe avant la protection du cours d'eau.</p>
37	<p>À mon avis, les droits de juridiction devraient être plus clairs. Trop de gouvernements (incluant le fédéral) sont impliqués avec des zones de prise de décisions trop floues ou trop "élastiques". L'expérience vécue dans notre localité prouve que se fier en grande partie sur la sensibilisation et l'éducation freinent considérablement l'implantation de mesures qui souvent sont urgentes. En effet, la notion de droits acquis empêche les résidants d'avoir une vision objective de la situation d'urgence qui se présente : je suis du même avis que ceux qui disent que les droits acquis ne peuvent en aucun cas être une entrave à l'environnement et aux générations futures. Plus largement, l'avenir et l'épanouissement de la société Québécoise priment sur les habitudes et traditions personnelles. Pour ces raisons, les élus municipaux devraient être mieux informés et sensibilisés de leur devoir comme protecteurs de l'avenir environnemental et, ainsi, connaître les "couvertures" légales qui sont à leur disposition pour régler sur sa protection.</p> <p>En conclusion : Oui, tout commence par l'information. Mais avant tout auprès des élus municipaux!</p>
38	<p>La municipalité de St-Michel-des-Saints remet à plus tard les travaux d'installation d'un système de « déphosphatation » compte tenu que le prix de la plus basse soumission est le double de l'estimation des coûts.</p> <p>Où en est le sérieux de toutes vos réformes?</p> <p>Le lac (réservoir) Taureau se développe, tous les riverains doivent se conformer mais pas la municipalité! Les règlements sont pour qui ? Qui fera bouger la municipalité ? Est-ce qu'il y a un seul fonctionnaire dans cette province qui peut faire bouger des choses ? Si OUI lequel ?</p> <p>██████████</p>
39	<p>J'aimerais préciser que la protection des plans d'eau est très souvent le fait d'associations de citoyens qui doivent insister auprès des instances municipales et des MRC afin que soient</p>

ANNEXE IV

	<p>adoptés des règlements assurant la pérennité des plans d'eau. Malheureusement, ces instances sont souvent prises entre les citoyens qui veulent des actions et ceux qui ne sont pas conscients des effets néfastes de leur utilisation de leur plan d'eau. Lorsque laissé ainsi entre les mains des citoyens, les relations de bon voisinage s'en ressentent grandement et on peut même assister à des comportements inconvenants.</p> <p>Les associations doivent aussi jouer un rôle de police pour faire appliquer les règlements qui auront été adoptés de dure guerre. Le manque d'effectif (inspecteurs...) y contribue certainement. J'insiste aussi pour dire qu'en matière d'environnement, aucun droit acquis ne devrait tenir. Il en va de l'avenir de notre milieu de vie et de celui des générations futures. Le gouvernement provincial laisse la responsabilité aux différentes municipalités d'agir qui, à leur tour, se tournent vers les citoyens alors que des directives strictes de base devraient être enchâssées dans la loi provinciale afin d'alléger le fardeau des élus municipaux. Ces derniers doivent aussi cependant avoir la latitude nécessaire d'adopter des règlements tenant compte de leur milieu.</p> <p>Les lois fédérales sur la navigation viennent souvent nuire à l'adoption de règlements qui viseraient à protéger les plans d'eau. Ainsi, une loi provinciale ne pourrait-elle pas établir la prépondérance de l'environnement sur la navigation lorsqu'il ne s'agit pas d'un plan d'eau utilisé au transport des biens et des personnes. Cela laisserait les coudées plus franches à certaines municipalités.</p> <p>À la santé des lacs !!!</p>
41	<p>Il faut impérativement légiférer sur le phosphore présent dans les produits pour lave vaisselles et sensibiliser l'ensemble des Québécois à l'apport de phosphore qu'ils ont sur leur milieu. (engrais pour la pelouse, savon avec phosphates, etc.)</p>
42	<p>Les normes sur les fosses septiques sont peut-être efficaces, le réel problème provient de l'application des normes. Les petites municipalités n'ont pas les ressources pour l'appliquer... Tel est le cas d'une municipalité avec laquelle j'ai travaillé de pair pour la restauration d'un de ses lacs.</p> <p>Le partage des responsabilités entre les instances politiques et les usagers de l'eau est bon, encore là, la lacune est qu'il n'y a que très peu de ressource disponible pour bien protéger les lacs.</p> <p>Bien qu'il est important de maintenir des normes serrées concernant les quantités de P à émettre sur les champs agricole, il serait très avantageux d'aller de l'avant sur les bonnes pratiques agricoles. Il important de se concentrer sur les bilans de P MAIS AUSSI de multiplier nos efforts sur la façon que les terres agricoles sont entretenues (ex: favoriser le</p>

ANNEXE IV

	<p>semi direct, les cultures anti-érosion, éviter la monoculture...).</p> <p>Je suis finissante à la maîtrise en environnement de l'université de Sherbrooke. Une panoplie d'étudiants sont motivés à cette université et pourraient se pencher sur la question. Je vous invite à travailler de pair avec ces gens ou d'offrir des postes de stagiaires.</p>
48	<p>Les MRC devraient plus s'appliquer à faire respecter les lois et devraient montrer une plus grande sévérité envers les gens qui polluent avec leur fosse septique.</p>
49	<p>Il faut revoir et modifier le règlement Q2R8 car il n'est plus adapté à la situation actuelle. Il faut donner aux MRC et aux municipalités les outils nécessaires pour réglementer les habitudes des riverains dans les bassins versants des plans d'eau, outils qu'ils n'ont pas présentement. Il faut rendre les installations septiques des résidences isolées plus efficaces. Pour cela, il faut encourager les recherches technologiques et scientifiques. La distance d'épandage des purins et autres fumiers près des cours d'eau s'appliquant aux agriculteurs est ridicule! Il faut augmenter substantiellement cette distance pour que les sols puissent absorber les nutriments bien avant d'atteindre le plan d'eau. Il faut une législation pour réglementer le nombre et la puissance des embarcations à moteur selon la capacité des plans d'eau où cette activité se pratique. La coupe d'arbres près des cours d'eau devrait être mieux contrôlée.</p>
50	<p>Si des mises à niveau sont faites, au niveau de la réglementation (par exemple: les fosses septiques ou les usines d'épuration de eaux), une aide financière ou autre doit être envisagé afin de permet à tous de se mettre conforme dans un temps x déterminé. La réglementation n'est pas le seul point à considérer. Elle est importante pour introduire le minimum acceptable. Mais comme, en ce moment, plusieurs règlements ne sont pas appliqués, il faut penser à un moyen d'inciter les gens à se rendre conforme.</p>
51	<p>Les plans d'eaux et leur qualité (et leur survie dans bien des cas) ne devrait pas dépendre uniquement de la bonne volonté des personnes qui vivent en proximité de ces plans. Il n'est pas normal qu'il ait fallu que notre lac soit presque complètement mort pour que l'on commence à agir. Il est beaucoup plus difficile de soigner un patient rendu en phase terminale que lorsqu'il n'est qu'au tout début de sa maladie. C'est comme notre gouvernement et sa maladie des déficits/endettement. Là aussi, il est minuit et quart, le remède sera extrêmement douloureux puisque nos élus ne cessent depuis trente-cinq ans de repousser l'échéancier.</p>

ANNEXE IV

53	<p>Bonjour,</p> <p>La diffusion de nutriments (pollution diffuse) a depuis longtemps fait partie des processus naturels menant à la vie.</p> <p>Les problèmes sont nés avec et demeurent toujours d'origines ponctuelles. Pendant que nous saupoudrons des sommes d'argent sur la pollution diffuse et que nous recherchons des responsables, nous évitons d'investir les milliard de dollars nécessaires pour arrêter la pollution ponctuelle.</p> <p>Seulement à Drummondville, nous aurions besoin de 200 millions de dollars pour arrêter les égouts d'aller directement à la rivière. Sherbrooke est dans la même situation. Imaginer maintenant ce qui est nécessaire pour Montréal, Québec et toutes les autres villes du Québec!</p> <p>Il faudrait concentrer nos efforts et investir dans la réfection des égouts municipaux unitaires pour installer des égouts pluviaux et sanitaires. Il faudrait aussi investir là où il n'y a pas d'usine d'épuration.</p> <p>Ensuite, il serait utile d'investir sur des stations de « déphosphatation » pour les usines d'épuration.</p> <p>Merci pour votre attention.</p>
54	<p>Il serait bon que toutes les municipalités se conforment à certaines exigences en matières d'environnement. Certaines municipalités permettent encore la pose de pavé dans la bande riveraine et ou des travaux qui ne devraient pas avoir lieux.</p>
56	<p>Souvent, la réglementation est adéquate, mais l'application du règlement fait défaut, par manque de temps, d'argent ou de connaissance.</p>
57	<p>Pour assurer une saine gestion par bassin versant, il faut faire plus de recherches pour développer des outils d'évaluation de la capacité de support des plans d'eau.</p> <p>La politique nationale de l'eau a généré peu d'outil et de support pour atteindre ses objectifs.</p> <p>Il y a peu de transparence dans la diffusion de l'information concernant les plans d'eau touchés par les cyanobactéries, notamment auprès des municipalités concernées.</p> <p>Aucun droit acquis ne doit être reconnu concernant les installations septiques.</p> <p>Dans notre municipalité le réseau d'égout est conforme et les eaux usées sont traitées avant</p>

ANNEXE IV

	<p>leur rejet dans la rivière.</p> <p>La réglementation devrait obliger la renaturalisation des rives ne respectant pas la politique de protection des rives.</p>
58	<p>Il existe une différence marquée entre les réglementations existantes et leur application. La réglementation est souvent peu appliquée. Que ce soit dans les ministères, les MRC ou les municipalités, le manque chronique de financement et de ressources rend souvent de belles politiques peu applicables. Cette réalité est particulièrement présente dans les petites municipalités comme la nôtre qui ont des moyens limités pour appliquer efficacement la réglementation. Malgré que le MDDEP confie un mandat important aux municipalités pour appliquer plusieurs réglementations (Berge et installations septiques), il ne leur donne pas les moyens de les appliquer (formation, financement, encadrement, ...).</p> <p>De plus, les petites municipalités n'ont pas toujours les moyens de faire appliquer les réglementations. Pour faire respecter la réglementation, les municipalités doivent souvent se tourner vers les tribunaux. À titre d'exemple, quelle municipalité serait prête à faire des démarches en Cour de plusieurs milliers de dollars pour quelques arbres coupés sur les rives d'un lac? Finalement, qui vérifie que les réglementations sont appliquées par les municipalités? Le citoyen ? (En a-t-il les connaissances) Les ministères ? (En ont-ils les ressources).</p> <p>En gros, même si elles comportent plusieurs failles, les réglementations existent, mais ne sont souvent pas appliquées. Avant de créer de nouvelles réglementations, il serait beaucoup plus pertinent de commencer à appliquer efficacement celles en place.</p> <p>Sur une note plus positive, les actions venant des groupes locaux (associations de riverains, organisme de bassin versant, ...) sont à encourager et à développer. Ces organismes sont majoritairement sous financés. Pourtant, ce sont probablement eux qui en font le plus pour la protection de l'eau. La sensibilisation qu'ils font est efficace dans 95 % des cas. Par contre, si les autorités compétentes ne font le mandat qu'il leur ait confié (réglementation, financement, encadrement), les beaux efforts et accomplissement de ces groupes locaux perdront rapidement de leur efficacité. Il en va de leur crédibilité.</p> <p>Dernière note, le MDDEP devrait faire preuve de plus de transparence en diffusant aussitôt l'information sur les lacs touchés par des cyanobactéries.</p>
60	<p>Il ne faudrait surtout pas banaliser ce problème. La problématique des cyanobactéries ne représente pas seulement le portrait d'une situation actuelle, reflétée notamment par les normes et règlements mis en vigueur aujourd'hui. Mais la réponse à plusieurs années d'altération, d'incompréhension et d'ignorance. Le défi que nous impose une véritable</p>

ANNEXE IV

	protection de la qualité de l'eau aujourd'hui, doit tenir compte de cela.
61	<p>Même si la réglementation est en place, les petites municipalités ont beaucoup de difficultés à faire appliquer cette réglementation. Par manque de personnel et de ressources financières.</p> <p>Les organismes de bassin versant font beaucoup d'efforts pour supporter le milieu à se prendre en main et à devenir proactif, mais les ressources financières sont restreintes pour agir. Dans le cas d'identification de fleur d'eau de cyanobactéries, les organismes de bassin versant ne reçoivent par les info-mémos et donc ne peuvent pas intervenir et susciter une mobilisation immédiate du milieu à agir. L'intervention auprès du milieu se déroule l'année suivante et parfois la mobilisation n'est plus au rendez-vous.</p>
62	<p>Je crois que le gouvernement a essayé, dans la crise, d'appliquer une solution unique à l'ensemble du territoire, ce qui est complètement ridicule. Les problématiques à l'origine des cyanobactéries sont très différentes d'une région à l'autre. Les fosses sceptiques sont importantes pour des lacs fortement habités, mais les cyanobactéries de la rivière Richelieu ne sont pas le résultats de problèmes de fosses sceptiques. Les causes de ces cyanobactéries sont à une plus grande échelle et demande des interventions fort différentes. Ainsi, une enveloppe budgétaire par plan d'eau est totalement inadéquate. Certains bassins versants pourraient payer des installations sceptiques neuves à tous les résidents, tandis que des plans d'eau plus importants comme la Yamaska, l'Assomption ou Richelieu ne peuvent pas espérer moderniser des usines d'épurations d'eau municipales ou compenser des producteurs agricoles pour conserver 10m de bandes riveraines sur des milliers d'hectares.</p> <p>Autre point, les lacs versus les rivières. Par expérience, si le ministère va vérifier une mention de cyanobactéries 2 semaines plus tard, dans une rivière, il ne restera plus rien, c'est totalement inadéquat. Une équipe d'analyse doit être déployée rapidement si on veut vraiment faire semblant d'avoir une volonté d'agir pour surveiller et régler les problèmes liés aux cyanobactéries.</p>
65	<p>Il semble difficile d'avoir une image exacte de la situation des cyanobactéries. Il faudrait que ce qui est rapporté sur le site du MDDEP (par exemple) soit cohérent d'un lac à l'autre. Dans notre région, il y a des "blooms" sérieux qui n'auraient pas été répertoriés alors que des cas très mineurs sont répertoriés comme sérieux. La population a le droit à cette information.</p>
67	<p>La gestion de l'eau par bassin versant vise précisément à identifier les liens entre l'eau et les autres ressources d'un milieu pour, dans une deuxième étape, apporter les correctifs nécessaires et ce, en concertation avec les intervenants des autres ressources, pour une qualité de l'eau, or bleu du Québec, retrouvé.</p>

ANNEXE IV

71	<p>Personnellement, je crois que tout les mécanismes réglementaires et juridiques pour contrer le phénomène des cyanobactéries sont présents et suffisants au Québec. Il s'agit maintenant de les appliquer sur le terrain.</p>
74	<p>Enfin les responsables des paliers municipaux, provinciaux, et fédéraux s'attaquent à la réelle source du problème et non aux embarcations motorisées si facilement ciblées.</p> <p>Ainsi pendant plusieurs années, des énergies financières, et humaines ont mal servis la cause en perdant un temps précieux.</p> <p>Plusieurs études privées ont été payées par les municipalités dans l'unique but de se doter d'arguments (la plupart du temps faux) et tenter de passer une réglementation interdisant les bateaux pour satisfaire les soit disant protecteur des plans d'eaux.</p> <p>Merci de votre temps.</p>
77	<p>Le MDDEP fait preuve d'un manque de transparence flagrant dans ses communications publiques sur l'état des lacs et les causes du problème des cyanobactéries. De plus, le gouvernement du Québec manque de la volonté politique nécessaire pour s'attaquer à la principale source de contamination des lacs du sud du Québec: la pollution agricole. Le MDDEP, avec la complicité de certains comités de bassins versants (qu'il utilise pour mettre en oeuvre sa stratégie d'évitement du vrai problème = agriculture non durable), oriente les principales interventions de manière à faire porter toute la responsabilité sur les riverains.</p>
78	<p>Les résidents du Lac Daigle (TNO Walker dans la MRC de Sept-Rivières) ne peuvent ni voter ni être représentés au niveau municipal; ce qui complique les relations avec les (non) élus de la MRC en matière de gestion du Lac. Le MRNF, sous le couvert et l'immunité de la Loi sur les forêts et de la Loi sur les mines, intervient unilatéralement dans le bassin versant sans consulter la population qui y réside. Ce ministère a déjà autorisé la destruction définitive d'une partie du bassin versant du Lac Daigle afin d'agrandir la plus grande sablière du Québec.</p>
80	<p>J'habite dans une petite municipalité (St-Gabriel-de-Brandon) et le lac Maskinongé qui rejoint 3 municipalités. Une seule a adopté la réglementation concernant la bande riveraine : Mandeville. Alors, autour d'un même lac les résidents peuvent faire ce qu'ils veulent d'un côté et de l'autre, il existe une réglementation très sévère concernant la bande riveraine et l'érosion, avec amende à l'appui. Expliquez-moi comment en 2010, les municipalités se fouent de faire respecter les règles concernant l'environnement. On ne peut rien faire tant que nos élus auront les bras croisés concernant les algues bleu.</p>

ANNEXE IV

81	<p>Il y a une grande nuance entre la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (les principes) et un règlement sur ce sujet dûment adopté par une municipalité! (Juridiction, obligation de conformité au règlement. Et encore, si la municipalité a la volonté d'appliquer le règlement!) Encore aujourd'hui, des maisons et chalets se construisent dans les plaines inondables de nos lacs et cours d'eau! Ce qui manque, ce n'est pas les beaux Principes reliés aux Politique ou aux Règlements... c'est la volonté de les appliquer et de les respecter. Le citoyen, la municipalité, la MRC, le Gouvernement.</p> <p>Il y a une limite aux usines d'épuration des eaux usées municipales en villégiature. Le vieillissement des installations engendre des défaillances (c'est notre cas chez nous) et des coûts importants de réparation. De plus, cela a comme conséquence de ne plus rendre le citoyen responsable de ses eaux usées puisque cette responsabilité est reléguée aux pouvoirs publics, municipalités et gouvernement. Le citoyen ne fait que payer les taxes associées à ce service. Une fosse septique aménagée selon les normes en vigueur est extrêmement efficace et durable (20 ans) et devrait être priorisée quand le terrain le permet. (Ce qui est mon cas, mais je me suis relié à l'usine d'épuration en 1984. Pouvais-je me désister? Je ne le savais pas à l'époque). Aujourd'hui, le ruisseau de déversement (Calvette) se trouve près chez moi (je suis riverain) et la qualité de l'eau en est grandement affectée. (Coliformes bien au-delà des normes pour la baignade, excès de phosphore, et cyanobactéries depuis nombre d'années).</p> <p>En ce qui concerne les procédures à suivre, lors de constatation de fleurs d'eau, elles sont effectivement simples et faciles. Le problème n'est pas là! Le gouvernement a cédé suite aux pressions des municipalités qui étaient obligées de respecter les avis de fermeture de plage et parfois du lac tout entier (ce qui fût notre cas)?? Ce n'est pas bon pour le tourisme, l'économie locale, etc. La consigne du gouvernement a changé depuis trois ans: si les cyanos ne sont pas toxiques, baignez-vous où l'eau n'est pas verte, ce n'est pas grave! Ou allons-nous, et vers quel changement? Aucun. Notre lac est une autoroute liquide, bruyante, parfois dangereuse, sans contrôle des règlements et où le laisser-faire à force de loi. Voilà le véritable problème, avec comme cadeau des cyanobactéries.</p> <p>Si ces remarques semblent être un défoulement d'un président d'association de lac, elles ne le sont absolument pas. Je reste rationnel, descriptif sûrement, pour mieux comprendre. Merci de votre attention et bonne réflexion. [REDACTED]</p>
82	<p>Premièrement : Que le Gouvernement inscrive les municipalités (l'inspecteur municipal) pour suivre les formations nécessaires, avec révision et contrôle annuels obligatoires, en matière de réaménagement de rives (Politique, technique à prioriser, respect de l'état naturel des lieux et du paysage initial etc.). On ne devrait JAMAIS dénaturer les rives, le littoral, ni les plaines inondables. Même pas par « droits acquis ». Si vous avez une automobile, votre droit de propriété est toujours existant, mais le respect des Lois et du Code de la route sont</p>

ANNEXE IV

	<p>obligatoires, ça devrait être pareil pour les riverains. S'il y a des urgences spécifiques, exemple une personne à faible revenu qui doit corriger ses installations sceptiques, l'argent pour lui venir en aide pourrait être une partie subvention gouvernementale et une partie puisée à même les montants recueillis des pénalités infligées aux contrevenants de toutes sortes, particuliers, compagnies.</p> <p>Deuxièmement : Que le Gouvernement oblige les municipalités à se conformer aux exigences du MDDEP et à se mettre à jour rapidement. La conformité de la réglementation municipale est primordiale et essentielle, elle doit répondre aux exigences du MDDEP, et en plus elle devrait non seulement être disponible pour les citoyens, sur un site Web (transparence oblige), mais elle devrait être appliquée plus rigoureusement, avec pénalités aux contrevenants, compagnies et particuliers. Fait à noter, concernant le Lac Maskinongé, il y a 3 municipalités différentes qui ont juridiction sur ce lac. Malheureusement, la réglementation de la nôtre (St-Gabriel-de-Brandon, paroisse) n'est pas reluisante en matière de protection et réaménagement de la rive!!! Pourquoi est-ce que la municipalité ayant une réglementation conforme aux exigences du MDDEP n'aurait pas priorité de juridiction dans un cas comme ça ?</p> <p>Troisièmement, à ce problème « d'insouciance incompetence », parfois se pointe les « bons amis », le trafic d'influence. Si l'un des conseillers municipaux de la municipalité, [REDACTED], si ce conseiller donc agissait « incognito » en se ralliant à ceux qui procèdent allègrement à l'encrochement de la rive, alors que nous savons que les patrons de l'inspecteur municipal qui émet les permis sont : le conseil municipal et les citoyens, comment pouvons nous faire, comme citoyens, pour qu'on finisse par retenir notre proposition d'intervention, le « patron » conseil municipal donnant sa bénédiction à l'encrochement, à quelle autre porte faut-il frapper comme « patron » citoyen ? Il y a des tellement d'irrégularités dans notre région... Il y en a certainement ailleurs. Le Protecteur du Citoyen nous a suggéré de s'adresser au MAMROT pour porter plainte. On verra... Les citoyens et les Associations ne peuvent pas continuellement prendre toute cette charge sur leurs épaules, en bénévoles dévoués, bien intentionnés...Ça prend des appuis. Où les trouver? Merci d'avoir porté attention à nos commentaires et suggestions. Nous attendrons le compte rendu de la Commission avec intérêt. [REDACTED]</p>
83	<p>La gestion par bassin versant serait efficace si il y avait des mesures obligatoires pour faire respecter la Politique de protection des rives, si il y avait des inspecteurs qui inspectaient et faisaient respecter des lois de protection. Les plans d'eau du Québec seraient moins pollués si les bandes riveraines de 10 à 15 mètres étaient obligatoires partout, et ce réaménagées, plantées et laissées dans leur état naturel. La Politique doit devenir une loi que l'on fait</p>

ANNEXE IV

	<p>respecter partout, dans les villes comme à la campagne, sans exceptions. Les municipalités et les MRC n'ont pas le personnel et la formation pour faire respecter la Politique. L'information sur l'Internet n'est pas accessible aisément aux ruraux qui n'ont pas l'Internet à haute vitesse ou qui ne l'ont pas du tout. Les projets pilotes et les projets de participation volontaire à l'amélioration des pratiques agricoles ne sont plus suffisantes: la pollution de source diffuse est trop importante et il est temps de forcer des bonnes pratiques environnementales aux monocultures et aux élevages intensifs et leur épandage. Le droit de produire ne doit plus être un droit à polluer: tous doivent obligatoirement travailler à améliorer la santé de nos lacs et nos cours d'eau. Les lois doivent être claires et appliquées sévèrement: les cours d'eau sont plus que des trop pleins de matières fécales. Les commissions et les BAPes disent tous la même chose: c'est le temps de passer aux actes!</p>
84	<p>*Les citoyens qui ont à protéger et défendre les intérêts d'un cours d'eau sont confrontés à des règles bureaucratiques insurmontables. Ex. : L'association Regroupement des associations de Mandeville pour l'environnement. Toutes les études ont ciblé et identifié les causes de la dégradation du lac Mandeville ... il n'y a pas de résultat.</p> <p>* Comment savoir si un lac public est contaminé ... ?</p> <p>* Les inspecteurs municipaux tiennent-ils compte de la ligne des hautes eaux et des périodes d'inondation au printemps pour octroyer des permis pour des fosses septiques? La capacité des lacs de recevoir des habitations ou des commerces est-elle connue? Y aurait-il moyen qu'il y ait concertation entre les différents ministères?</p> <p>* Pour des raisons économiques, je suppose on agrandit le territoire des bassins versants au détriment des petits bassins versants. Je crois qu'il est important de se rappeler la philosophie à l'origine de la création de la loi de l'eau. Revoir la proposition de M. Gangbazo pour l'efficacité des actions menées par les acteurs de l'eau dans les bassins de 100 kilomètres carrés. Mettre des ressources dans les sous bassins semble une façon de susciter l'engagement de tous pour l'EAU.</p>

SECRÉTARIAT DES COMMISSIONS

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
sec.commissions@assnat.qc.ca

